



# VILLEURBANNE EN ACTIONS

**2021-2026**

NOTRE PLAN  
DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

villeur||banne

# SOMMAIRE

## MANIFESTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ..... 5

## INTRODUCTION ..... 6

### **PARTIE I** **UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE THÉMATIQUE**

Volet énergie ..... 10

Volet mobilité ..... 14

Volet végétalisation et biodiversité ..... 20

Volet eau ..... 24

Volet déchets ..... 28

Volet alimentation ..... 32

Volet urbanisme de la transition ..... 38

### **PARTIE II** **L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS À LA TRANSITION**

Faire la transition écologique avec les agents de la Ville..... 48

Faire la transition écologique avec les petits-enfants, les parents,  
les professionnels ..... 52

Faire la transition écologique avec les enfants et les jeunes..... 56

Faire la transition écologique avec les associations..... 60

Faire la transition écologique avec les acteurs économiques..... 64

Faire la transition écologique avec les citoyens ..... 68

### **PARTIE III** **UNE COLLECTIVITÉ EN TRANSITION**

L'organisation interne de la collectivité ..... 74

Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE des Territoires de l'Ademe ..... 78

La commande responsable ..... 82

La sobriété numérique ..... 86

Le contrat de réciprocité ..... 90

Le volet éco-responsabilité des événements ..... 94

---

# MANIFESTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE VILLEURBANNE

---

“ IMAGINER, CONSTRUIRE, ADAPTER  
NOTRE VILLE ET NOS MODES DE VIE  
POUR VIVRE MIEUX DEMAIN : NOTRE GRAND DÉFI ”

En 1929, face aux désastres de la crise économique, Villeurbanne a refusé la fatalité d'une crise économique mondiale. En réunissant les souscripteurs pour financer la construction des Gratte-Ciel, le maire Lazare Goujon a porté la promesse d'une ville qui améliore les conditions de vie des ouvriers.

En 2021, les urgences sociales, sanitaires, économiques et écologiques sont les facettes d'une même crise globale. Le dérèglement climatique, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources altèrent déjà nos modes de vie. Alors qu'elles occupent 2 % de la surface du globe terrestre et produisent 95 % des gaz à effet de serre, les villes ont la responsabilité de refuser l'inaction.

**Fidèle à son histoire, Villeurbanne refuse de s'en tenir aux constats. Elle porte la promesse d'une transformation de la ville qui améliore les conditions de vie de ses habitants, pour qu'elle soit à la fois plus douce et plus facile à vivre.**

Parce que les changements à l'œuvre auront des conséquences majeures sur notre santé et notre environnement, Villeurbanne s'engage pour construire de nouvelles protections : assurer la

sécurité alimentaire, améliorer la qualité de l'air, lutter contre les îlots de chaleur, préserver l'accès à l'eau et maîtriser les consommations d'énergie.

Parce que les changements à adopter ne se réduisent pas à des questions techniques, Villeurbanne veut faciliter la promotion d'un rapport au monde qui fait une place à l'émerveillement et à la solidarité. Les changements se feront à travers la création artistique, la sensibilité au monde vivant, le développement des liens humains et de l'altérité.

Parce que les changements à conduire concernent les citoyens, les associations et les entreprises, Villeurbanne soutient l'alliance de toutes celles et ceux qui s'engagent déjà dans la transition écologique. Seule la mobilisation collective permettra de réaliser des avancées significatives dans cet immense défi.

Nous, élus de la Ville de Villeurbanne, proposons de mettre en commun les efforts et de mutualiser les énergies engagées dans la transition écologique de notre ville.

**Nous proposons aux habitants, associations et entreprises, de rejoindre « Notre grand défi ».**



# INTRODUCTION



**Agnès  
THOUVENOT**

Adjointe au maire  
déléguée à la transition  
écologique, l'urbanisme  
et l'habitat

« ÊTRE VIVANT, ÊTRE DE CE MONDE,  
PARTAGER AVEC LES AUTRES VIVANTS  
UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN  
ET UNE VULNÉRABILITÉ MUTUELLE. »  
Baptiste Morizot

Publié le 9 août 2021, le dernier rapport du GIEC est encore plus alarmant que les précédents : santé, moyens de subsistance, sécurité alimentaire, approvisionnement en eau, phénomènes climatiques extrêmes. Il décrit un avenir où les conditions de vie seront profondément altérées.

Autre indicateur alarmant : chaque année, le jour du dépassement a lieu de plus en plus tôt. En 2021 le 29 juillet, la pression humaine avait déjà dépassé les capacités de régénération des écosystèmes naturels. Cette année, il faudrait 1,7 Terre pour subvenir aux besoins de la population mondiale de façon durable.

Protection de la biodiversité, protection du climat, protection des ressources naturelles sont les trois volets de la transition écologique et les conditions nécessaires à l'amélioration de notre qualité de (sur)vie.

Alors que les villes occupent 2% de la surface du globe terrestre et regroupent 50 % de la population mondiale, elles consomment 80% de

l'énergie et produisent 95% des gaz à effets de serre. Les leviers de la transition écologique se trouvent donc bien dans les grandes métropoles. A ce titre, Villeurbanne doit faire sa part, toute sa part, pour « participer au maintien de l'habitabilité du territoire dont nous dépendons » comme l'écrit Bruno Latour. Entendant l'appel des scientifiques, la Ville de Villeurbanne, ses élue.es, son administration assument leur forte responsabilité pour permettre la transformation de notre ville.

Nous n'agissons pas seuls : habitants, associations, entreprises, institutions, collectivité, et en premier chef La Métropole de Lyon. Nous ferons la transition écologique avec tous les acteurs dans le souci permanent de l'interdépendance des territoires.

Ce document vient préciser les engagements publics de la Ville au regard de la crise climatique, mais il précise aussi la philosophie dans laquelle nous souhaitons intervenir.

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUE NOUS VOULONS À VILLEURBANNE

### TROIS POINTS NOUS SEMBLERENT IMPORTANTS À RELEVER :

#### 1 • UN CHANGEMENT DE NOTRE RAPPORT AU MONDE

La vision apocalyptique, la peur ne doivent pas être les moteurs à l'action. Le risque est sérieux d'être tétanisé, et finalement d'abandonner le combat, en laissant éventuellement aux autres la responsabilité du changement. Nous avons la conviction que pour être porteur du changement, il faut sortir de la culpabilisation individuelle et initier un nouveau rapport au monde. Un monde sensible, qui redonne goût à la nature, à l'émerveillement.

Trop souvent réduit, sous le vocable d'éducation au développement durable, à la diffusion d'éco-gestes, l'accompagnement des habitants à la transition écologique est bien plus. Il doit - par un changement de regard - pousser à l'engagement de tous et toutes qui trouve sa force dans deux piliers : d'une part « un sentiment d'injustice et d'indignation » et d'autre part « la joie à l'idée de l'existence du vivant et d'en être ».

« La crise écologique relève d'une crise de la sensibilité et ne pourra se répondre à coup de technologie » insiste Baptiste Morizot. La place de la culture et de l'éducation sont donc centrales pour rendre possible la transition écologique. Au-delà d'une approche bas carbone de l'organisation de Capitale française de la culture 2022, il s'agira d'intégrer dans la programmation, ce nouveau rapport au monde, conjuguant nature et culture pour ne pas dissocier la contemplation du vivant du spectacle vivant.

#### 2 • UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR MIEUX VIVRE

La transition écologique que nous souhaitons porter à Villeurbanne a pour objectif le mieux vivre, pour un meilleur confort et une meilleure santé de ceux et celles qui y résident.

Une ville plus sobre, qui consomme moins de ressources, moins d'énergie et qui s'adapte aux changements climatiques doit être celle qui protège les femmes et les hommes et l'ensemble du vivant.

Nous voulons porter le concept d'une ville plus douce et plus facile à vivre au quotidien. Mobilité fluidifiée, cadre de vie amélioré, nuisances sonores atténuées, logements de qualité et loyers encadrés, accès assurés à des services du quotidien et aux loisirs... sont indissociables de la transition écologique.

Nous souhaitons une ville intense en espaces et équipements publics - éducation, culture, santé, sport - comme corollaire d'une ville dense.

Il nous faut reprendre le contrôle pour ne pas laisser le seul marché dicter le développement et l'avenir de notre ville. Un marché dérégulé, c'est une ville en désordre. Pour cela, nous créerons des mécanismes multiples de lutte contre la spéculation foncière et établirons des réserves foncières.

Le grand défi de la transition écologique, de la construction d'une ville qui protège et qui permette de mieux vivre, nécessite des investissements financiers conséquents : embauche de nouveaux agents pour de nouvelles missions liées à la transition écologique, développement de nouveaux services aux habitants, déploiement d'une ingénierie nouvelle et spécifique... Alors que la collectivité est soumise à des contraintes budgétaires importantes, elle doit expérimenter - en lien avec d'autres collectivités - l'intégration des externalités naturelles et sociales dans sa comptabilité, afin de dépasser les seuls indices de performance financière et de changer notre regard sur la conduite de l'action publique.

### 3 • FAIRE ET FAIRE AVEC

La transition écologique ne pourra pas fonctionner sans une alliance étroite avec toutes et tous. Nous avons la conviction qu'il faut embarquer et associer les citoyens, enfants, collectifs plus ou moins formalisés, les associations, les entreprises, les agents de la collectivité.

À chaque étape, il faut identifier les espaces où la coopération est possible et sortir d'une approche descendante. Il faut pour cela intégrer la subjectivité des points de vue, des conditions économiques de chacune et chacun pour tous se mettre au travail et bâtir une action publique la plus juste possible. Faire avec tous, c'est la condition nécessaire pour reprendre collectivement le contrôle, base d'un nouveau démocratique.

Pour cela, Villeurbanne entend se positionner comme un **animateur de la transition écologique**. Les ressorts peuvent être multiples : favoriser les mutualisations entre acteurs, accélérer la diffusion d'initiatives, faciliter la mise en réseau et la valorisation. Cela induit un changement de posture et confère une mission nouvelle à la collectivité : celle d'allié et de soutien des dynamiques nées de la société civile.

Faire avec est aussi la condition pour **ne pas conduire la transition écologique sans, voire contre les plus pauvres**. N'oublions pas que les classes populaires disposent du bilan carbone le plus faible au regard des ménages les plus riches. Evitons la double-peine, ne faisons pas de la transition écologique une sanction, mais au contraire un vecteur de justice sociale. La question de la mobilité en particulier constitue un concentré complexe pour conjuguer transition écologique et lutte contre les inégalités sociales.

Enfin, compte tenu de leurs expertises, les associations spécialisées dans l'environnement doivent être nos clés d'entrée pour construire cette transition écologique. Détentrices d'un savoir et d'une capacité de mobilisation citoyenne, nous devons nous appuyer sur elles.

## NOS ENGAGEMENTS

Ce plan de transition écologique donne l'esprit et le cadre d'action de la collectivité sur le mandat 2020 - 2026. Toutefois il n'est pas exhaustif, il évoluera année après année, intégrant des initiatives nouvelles de la collectivité et du territoire.

Outil de mise en visibilité et de suivi, il s'ancre dans les pratiques des services, agrège les indicateurs déjà utilisés. Il devient également le cadre et la structure du rapport annuel de développement durable s'appuyant sur les indicateurs de CLIMAT - AIR - ENERGIE de l'Ademe.

Pour reprendre les préconisations du GIEC, Villeurbanne prendra sa part pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, **nous réduirons les émissions de gaz à effet de serre de 20%**. Notre plan d'action tel que décrit permet d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, nous suivrons d'autres indicateurs phare, tel que le coefficient de biodiversité, la surface désimperméabilisée, le taux d'aliments bio et locaux dans la restauration municipale, la part des énergies renouvelables dans nos consommations, ainsi que la part modale des mobilités douces dans les transports quotidiens.

**LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
À VILLEURBANNE :**  
AGIR SUR TOUS  
LES DOMAINES À IMPACT

# VOLET ÉNERGIE

“ GRANDES CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE,  
LES VILLES SONT AU CŒUR  
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ”

## NOTRE VISION

L'énergie la plus propre est celle que nous ne produisons pas, c'est pourquoi la ville de Villeurbanne a choisi de faire de la sobriété énergétique un axe structurant de sa politique. Un ambitieux plan de sobriété énergétique est donc déployé par la ville. Il vise en priorité les bâtiments, responsables à eux seuls de près de 55 % de la consommation d'énergie du territoire.

La sobriété devant se traduire par une meilleure qualité de vie, le plan de rénovation thermique des bâtiments municipaux sera accéléré. Il permettra de mieux maîtriser les consommations de la collectivité, et ainsi faire baisser les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant le confort thermique des agents et usagers.

La transition écologique doit être porteuse de nouvelles protections. En coopération avec l'Anah et la Métropole, la lutte contre l'insécurité énergétique sera approfondie et les logements des personnes en situation de précarité énergétique rénovés.

La transition écologique doit être l'occasion pour les Villeurbannais de reprendre le contrôle de l'énergie qu'ils consomment. La ville accompagnera les habitants dans leurs projets de coopérative d'énergie citoyenne. Afin d'accroître la souveraineté énergétique de notre

territoire, Villeurbanne soutiendra la production d'énergie renouvelable notamment par le développement du photovoltaïque et des réseaux de chaleur urbain.

Ce grand défi de la transition énergétique permettra à Villeurbanne de renouer avec une partie de son histoire industrielle. Il y a plus de 120 ans, Villeurbanne entrait dans une nouvelle ère par la production massive d'une énergie déjà décarbonnée. En 1899, à son inauguration, la centrale hydroélectrique de Cusset était la plus puissante au monde.

Grand défi qui ne peut être mené que collectivement, la Ville sensibilisera les acteurs économiques et les habitants à la transition énergétique (rénovation, sobriété...) en communiquant auprès d'eux et en mettant en œuvre des opérations thématiques.

Enfin, la transition écologique implique de prendre en compte le temps long et modifier nos façons de faire et de compter. Dans ce sens, la Ville utilisera plus fréquemment une approche en coût global dans ses travaux afin de considérer l'impact de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Les initiatives de production d'énergie soutenues devront, elles, atteindre un équilibre non pas dès demain mais sur vingt ans.

## NOUS ACTIONS SOCLE

### DES BÂTIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX PERFORMANTS ÉNERGÉTIQUEMENT

- Construire des bâtiments très performants énergétiquement et produisant de l'énergie.
- Renforcer la rénovation énergétique des bâtiments communaux en s'appuyant sur un plan d'actions réalisé à partir d'un audit énergétique global, démarche de fond qui engage la collectivité sur le long terme.
- Rénover, construire, maintenir en employant des matériaux bas-carbone pour atteindre les objectifs européens de réduction de gaz à effet de serre.
- Développer des compétences en interne pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, obtenir la labélisation CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe.
- Supprimer tous les véhicules diesel de plus de 10 ans du parc municipal et les véhicules légers essence en les remplaçant par des véhicules "propres" (électriques, GNV, hybrides...).
- Poursuivre la modernisation de l'éclairage public notamment en intégrant les nouvelles technologies concourant à la maîtrise des consommations énergétiques, éclairage seulement en cas de présence de véhicules ou de piétons...
- Favoriser le développement de compétences spécifiques en économie de flux et en Conseil en Énergie Partagée.

### UNE VILLE PRODUCTRICE ET CONSOMMATRICE D'ÉNERGIES PROPRES

- Poursuivre la stratégie d'achat d'énergie verte.
- Poursuivre le raccordement au réseau de chaleur urbain des équipements municipaux.
- Développer de nouvelles installations photovoltaïques en autoconsommation pour les bâtiments qui s'y prêtent ou en revente.
- Développer, lorsque cela est techniquement possible, et pour les sites éloignés du RCU des installations de chaufferies bois : examiner la possibilité technique à chaque opportunité.

### UNE VILLE QUI ACCOMPAGNE LES CITOYENS DANS LES PROJETS DE COOPÉRATIVE D'ÉNERGIE CITOYENNE

- Signature d'une convention avec CoopaWatt, acteur majeur du secteur, pour la création d'une communauté d'énergie citoyenne.

### UNE VILLE QUI LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Accroissement des aides publiques en lien avec l'Anah et la Métropole en faveur des ménages les plus modestes pour accompagner la rénovation thermique des copropriétés et de l'habitat individuel.
- Soutien aux ménages en situation de précarité énergétique.

SOBRIÉTÉ  
SOLIDARITÉ  
SOUVERAINETÉ

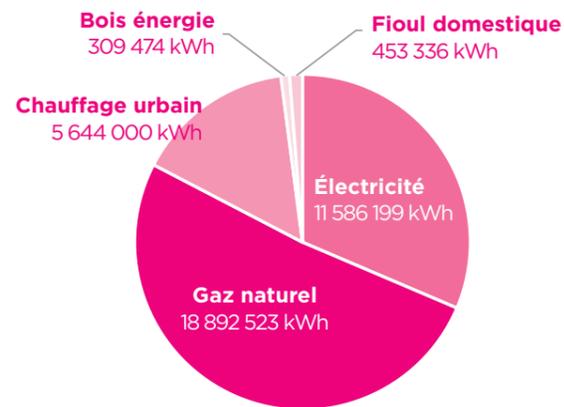


## LES INDICATEURS SUIVIS

### INDICATEURS INTERNES AU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ\*

#### CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

36 885 532 KWH



Indicateur 2.1.1  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE  
de l'Ademe (exemples : 14a, 16b et 17)

\* bilan fluides 2019

#### PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

84 480 KWH

#### PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LES CONSOMMATIONS DU BÂTI DE LA MUNICIPALITÉ

8 123 188 KWH

représentant 22,02 %

19%

#### PART DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET GNV

### INDICATEURS TERRITORIAUX

465 DOSSIERS BBC

Indicateur 56  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE :  
nombre de dossiers d'aide au  
logement déposés à l'ANAH



### LE BUDGET

- Transition énergétique du patrimoine communal :  
**3 M€ par an** de 2022 à 2025.
- Rénovation et extension de l'éclairage public :  
**1,5 M€ par an**.
- Transition écologique et sociale des copropriétés :  
**500 000 euros par an** (en complément des interventions Métropole et Anah).



### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

En tant qu'autorité organisatrice de l'énergie, la Métropole de Lyon a adopté en mai 2019 un outil de planification de la production, de la distribution et de la consommation des énergies sur son territoire : le Schéma Directeur des Énergies (SDE).

La Métropole travaille en partenariat avec les communes dans ce domaine.

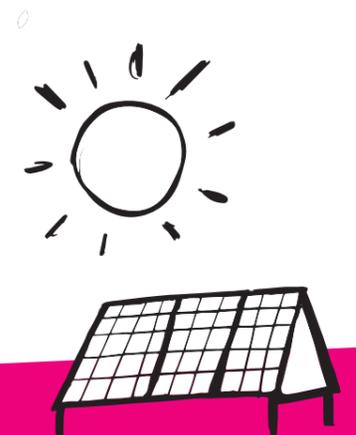
En outre, Villeurbanne complète le rôle de la Métropole en soutenant de façon conjointe la rénovation énergétique des logements les plus énérgivores des habitants les plus vulnérables.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

L'accompagnement à la transition énergétique et écologique en interne se réalise en associant plus fortement les agents et les élus à la maîtrise des consommations énergétiques. Il s'agit de **faire avancer la culture de la maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité**.

La Ville dédie des **ressources spécifiques** par le biais de chargés de mission afin de mettre en œuvre ces nouvelles pratiques. Un chargé de mission va rejoindre l'équipe municipale au dernier trimestre 2021 pour une durée de 5 ans. Outre son travail en interne, ses missions comprendront l'accompagnement des projets citoyens du territoire.



# VOLET MOBILITÉ

“ LES MODES DE DÉPLACEMENT  
SONT UN LEVIER MAJEUR  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ”

## NOTRE VISION

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, plus d'un quart de l'énergie consommée l'est pour se déplacer. Dès lors, il apparaît évident que la transition écologique de notre ville passera par une transformation de nos modes de déplacement.

Surtout, la transition écologique doit être l'occasion pour tous et toutes de mieux vivre. Sur la question des mobilités, il s'agit de repenser l'aménagement de nos quartiers et l'organisation de nos réseaux afin de perdre moins de temps dans les bouchons et dans les transports. Il s'agit également d'apaiser la ville pour la rendre plus agréable, créatrice de lien social, moins bruyante, plus sûre et assurer un meilleur partage de l'espace public.

La transition écologique doit permettre de construire une ville qui protège. Sécuriser la

mobilité de tous et toutes est dès lors une nécessité. Il faut construire une ville qui protège tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, vélos, chauffeurs ou utilisateurs des transports en commun. Il ne s'agit pas d'opposer les modes de transport mais de jouer sur leur complémentarité. Il faut construire une ville qui protège la santé des Villeurbannais en luttant contre la pollution de l'air, dégradé notamment par la circulation automobile.

Afin de concilier impératifs écologiques, sécuritaires et sociaux, la Ville agira concrètement sur trois leviers principaux. Nous développerons les modes actifs comme la marche et le vélo. Nous améliorerons l'offre de transports en commun, nous régulerons mieux la place de la voiture et décarbonerons la logistique urbaine.

## NOS ACTIONS SOCLE

### FAVORISER LES DÉPLACEMENTS À PIED EN DÉPLOYANT UNE STRATÉGIE D'APAISEMENT ET DE SÉCURISATION DE LA VILLE

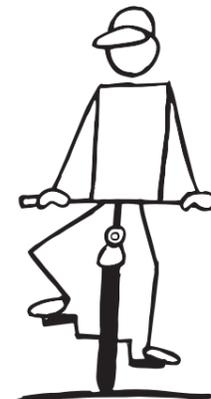
- Aménagement des abords des écoles en pensant les aménagements « à hauteur d'enfants » : qualité du mobilier urbain, signalétique et arceaux vélos. Mettre en place un plan de mobilité scolaire.
- Piétonisation du quartier Gratte-Ciel pour contribuer à l'apaisement du centre-ville (périmètre : 4 août au sud - Pressensé au nord - Racine à l'ouest - Rollet à l'est).
- Réalisation des trames vertes qui favorisent la circulation des piétons.

### DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO ET DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- Multiplication des offres de stationnement sécurisé, des arceaux vélo en proximité des équipements publics.
- Accompagnement et développement d'ateliers de réparation, les vélos-écoles et des acteurs de mobilités.
- Soutien au déploiement du Réseau Express Vélo métropolitain (REV).
- Poursuite des aménagements pour garantir les continuités cyclables notamment sur les axes du Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA).
- Mise en place du forfait mobilité durable pour le personnel municipal.
- Soutien du déploiement des vélos et des VAE en libre-service.
- Déploiement du « Savoir Rouler à Vélo » dans les établissements scolaires.

### CIRCULATION AUTOMOBILE

- Favoriser le changement de mobilité en sécurisant les déplacements en modes actifs :
  - Réaménagement routier en fonction de l'accidentologie.
  - Mise en visibilité de tous les passages piétons d'ici 2026 (Loi LOM).
  - Mise en œuvre d'une stratégie de contrôle du stationnement gênant et création d'une brigade dédiée.
- Changement de paradigme : passer en mode « Ville apaisée » (ou « Ville 30 »). Déployer une limitation à 30 km/h sur toute la ville, sauf sur des axes structurants où une limite de 50 km/h sera maintenue de façon exceptionnelle.
- Accompagnement des changements de pratiques de déplacement dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE, et soutenir le développement d'offres alternatives à la voiture individuelle sur le territoire.
  - Extension du stationnement payant pour limiter les déplacements dit pendulaires (objectif : doubler le nombre de places payantes horizon 2030).
  - Développement de l'autopartage par plusieurs opérateurs.
  - Accompagnement à la mutualisation de parkings.





### DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGISTIQUE URBAINE PROPRE

- Développement d'un pôle de logistique de proximité dans le cadre de la ZAC Gratte-Ciel en lien avec la SVU, la SERL et la Métropole.
- Accompagnement des porteurs de projets de cyclo-logistique.
- Expérimentation pour les besoins internes de services de logistique en mode doux (portage de repas par le CCAS entre autres).

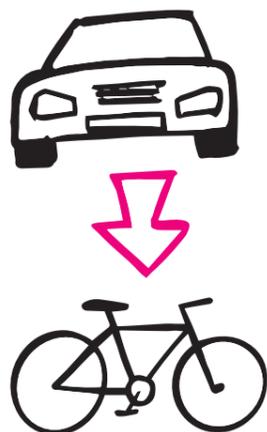
### TRANSPORTS EN COMMUN

- Soutien à la concertation continue sur les nouvelles lignes de transports en commun T6, T9 et Ligne Centre-Est.
- Accompagnement du Sytral dans les phases chantier et création de parkings relais temporaires.
- Accompagnement du Sytral pour la réorganisation des lignes de bus à la suite des nouvelles lignes de tramway et la ligne Centre-Est, en particulier C17, 7 et 37.

### PLAN DE MOBILITÉ ADMINISTRATION

- Co-élaboration du plan avec les agents lors d'ateliers spécifiques.
- Développement de la flotte de vélos et de VAE de la Ville et encouragement de son emploi pour les déplacements professionnels.

### ORGANISER UN DÉBAT SUR LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ À VILLEURBANNE



APAISER  
PROTÉGER  
PARTAGER

## LES INDICATEURS SUIVIS

### LINÉAIRES CYCLABLES

EN 2019

65,5 KM

### PLACES DE STATIONNEMENT VÉLO

EN 2019

3 870

### VOIRIE APAISÉE

EN 2019

16,4 KM

Indicateurs 4  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe  
(promotion et suivi de la mobilité durable  
sur le territoire et en interne ; rationalisation  
des déplacements motorisés, mobilités  
alternatives)

### ÉVOLUTION DU TAUX DE MOTORISATION DU TERRITOIRE

(65 % en 2017, 73 % en 2015, 79 % en 2005)

### NOMBRE DE LIGNES DE PÉDIBUS EN ÉTAT DE MARCHÉ

### NOMBRE D'EMPLOYÉS DE LA MAIRIE VENANT À SON TRAVAIL EN TRANSPORTS EN COMMUN OU MODES ACTIFS (MARCHÉ/VÉLO)

### NOMBRE D'ENFANTS PASSANT LE « SAVOIR ROULER À VÉLO » AVANT L'ENTRÉE EN 6<sup>ÈME</sup>

### NOMBRE D'ARCEAUX VÉLO

### TAUX DE PASSAGES PIÉTONS MIS EN VISIBILITÉ

### ACCIDENTOLOGIE





## LE BUDGET

Bien que les déplacements relèvent plutôt d'une compétence de la Métropole, la Ville intervient de façon décisive dans les aménagements de son territoire.

- **Les déplacements et l'aménagement du stationnement représentent un budget global de 1,6 M€** : achat d'horodateurs, achat de véhicules et d'équipements des agents ASVP, recrutement d'agents pour le contrôle et la coordination, etc.
- **Le fonds métropolitain d'investissement communal (FIC)** pour lequel la Ville est en autonomie : **environ 800 000 € par an.**
- **Le fonds métropolitain (PROX)** permet des mises en conformité réglementaire (Loi LOM par exemple), des aménagements relatifs à l'accidentologie et des aménagements cyclables à hauteur de **800 000 €.**
- Des budgets pour former et accompagner le changement des pratiques.



## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

La compétence « déplacement » relève de la Métropole en tant qu'aménageur urbain, et du SYTRAL, en tant qu'autorité organisatrice de transport.

La Métropole a fixé l'objectif d'un plan de mandat ambitieux en matière de transports en commun avec la création de lignes fortes (T6, T9 et LCE pour Villeurbanne), le triplement de la part des déplacements vélo et un objectif de sortie du diesel dans les déplacements territoriaux. Ces objectifs rejoignent les ambitions de la Ville.

Le pilotage des priorités d'aménagement à l'échelle communale reste de la décision de la ville. Toutefois, la politique de mobilité est co-construite avec la Métropole.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

L'accompagnement à la mobilité est central pour une bonne acceptabilité politique. Au-delà des aménagements qui sécurisent les pratiques, notamment cyclables, un travail de sensibilisation et de pédagogie est à conduire auprès des habitants et des entreprises pour les pratiques de déplacement.

Une prise en compte des publics les plus contraints, en particulier en raison d'activités professionnelles incompatibles avec d'autres modes que la voiture, doit être privilégiée.

Enfin, une importante démarche d'accompagnement devra être conduite durant les phases de travaux.



---

# VOLET VÉGÉTALISATION ET BIODIVERSITÉ

---

“ UNE STRATÉGIE DE VÉGÉTALISATION  
AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION  
DE LA BIODIVERSITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ”

## NOTRE VISION

Jardins ornementaux du XIX<sup>e</sup> siècle, parcs d'animation et récréatifs, écosystèmes de biodiversité... la conception de la nature en ville a fortement évolué dans l'imaginaire et la construction de la ville. Si elle a longtemps été pensée comme un « espace vert » plus ou moins clos, en tout cas délimité, la nature a repris ses droits dans la conception des politiques urbaines. Elle n'est plus seulement dédiée à un espace, elle en devient la trame.

**Végétaliser la ville c'est permettre de mieux vivre.** En réduisant le niveau de stress, en atténuant les nuisances sonores, en améliorant l'estime de soi, la nature améliore la santé mentale. L'épreuve du confinement l'a encore plus révélé.

**Végétaliser la ville participe à l'embellissement de notre cadre de vie** et donc de notre quotidien. Cela permet de se rapprocher de la nature et de modifier notre rapport au monde.

**Végétaliser la ville c'est l'adapter aux bouleversements climatiques en cours.** Dans un contexte de réchauffement climatique, le végétal agit comme un climatiseur naturel de l'espace urbain.

Véritables puits de carbone, les végétaux sont par ailleurs de puissants alliés dans ce grand défi collectif qu'est la neutralité carbone.

Villeurbaine a été précurseur dans la gestion de ses espaces naturels (arrêt des pesticides dès 2004, plan biodiversité...) et dans l'identification des îlots de chaleur (cartographie de la ville dès 2016). Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans la végétalisation de notre ville : plantation de milliers d'arbres dans l'espace public, triplement des jardins partagés pour construire une ville vivrière, création et ouverture de parcs et jardins, accroissement de la biodiversité dans les espaces verts des copropriétés et des pavillons... Il s'agit de mettre en place une stratégie de végétalisation au service de la préservation de la biodiversité végétale et animale, du mieux-vivre et de l'adaptation de notre ville au réchauffement climatique.

## NOS ACTIONS SOLLE

### ACCROÎTRE MASSIVEMENT LA PRÉSENCE DU VÉGÉTAL DANS LES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

- Création de **grands parcs** dans la ville pendant le mandat : Grandclément (3 hectares), ACI (3 hectares), Parc des berges de Saint-Jean (5 hectares).
- Planification dans les projets de développement urbains futurs de **nouveaux grands espaces de végétalisation**.
- Ouverture au public de parcs existants : La Soie.
- Création de parcs de proximité maillés dans la ville : rue Léon-Blum, rue Mansard.
- Mise en œuvre du plan arbres /ombres en lien avec le plan Canopée de la Métropole.
- Systématisation de la végétalisation de la ville sur l'espace public en priorisant les secteurs identifiés comme des îlots de chaleur.

### PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DU VÉGÉTAL SUR LES PARCELLES PRIVATIVES

- Expérimentation avec des promoteurs volontaires d'un coefficient de biotope de surface.
- Contrôle de la préservation de la biodiversité à l'occasion d'autorisation d'urbanisme.
- Augmentation du coefficient de pleine terre.

### AFFIRMER ET CONSOLIDER LA TRAME VERTE DE VILLEURBANNE

- Analyse de la présence du végétal actuelle dans l'espace public et privé à partir des travaux de l'agence d'urbanisme et identification des secteurs à enjeux.
- Mise en œuvre de la continuité végétale sur l'ensemble du territoire avec une vigilance accrue sur les quartiers à fort potentiel de transformation.
- Mise en place d'un outil de recensement en interne visant à consolider les opportunités ou demandes de végétalisation pour arbitrage/planification.

### ACCROÎTRE LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE ET ANIMALE SUR LE TERRITOIRE DE VILLEURBANNE

- Élaboration d'un référentiel biodiversité applicable aux espaces publics et espaces privés, en particulier à destination des promoteurs immobiliers.
- Soutien aux associations engagées.

### FAVORISER UNE VÉGÉTALISATION CITOYENNE

- Favoriser l'appropriation de nombreux espaces publics par les usagers des quartiers pour cultiver en pied de rue ou sur certains espaces des parcs (plan de communication, optimisation du processus de traitement, de sélection et de validation).
- Expérimenter la participation de collectifs habitants à l'entretien de parcs ou jardins en partenariat avec les équipes de la Ville.
- Créer un festival annuel des parcs et jardins.

### DÉVELOPPER UNE VILLE VIVRIÈRE

- Tripler le nombre de jardins partagés – y compris dans le cadre de projet d'urbanisme transitoire, ainsi que le nombre de leurs adhérents.
- Développer les jardins vivriers de copropriété.

## LES INDICATEURS SUIVIS

### NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS SUR L'ESPACE PUBLIC

tant métropolitain que communal  
représente 2 éléments de lecture  
de l'action de la Ville.

PATRIMOINE ARBORÉ  
MÉTROPOLITAIN

**6 250 ARBRES**

PATRIMOINE ARBORÉ VILLE

**21 500 ARBRES**

**10**

JARDINS PARTAGÉS

soit 5 000 M<sup>2</sup>  
en 2021



NOTRE OBJECTIF

**MULTIPLIER PAR 3**

LE NOMBRE DE JARDINS  
PARTAGÉS

Atteindre 30 jardins  
soit 15 000 m<sup>2</sup>

### SURFACE ACTUELLE VÉGÉTALISÉE

patrimoine ville

**65 HA**

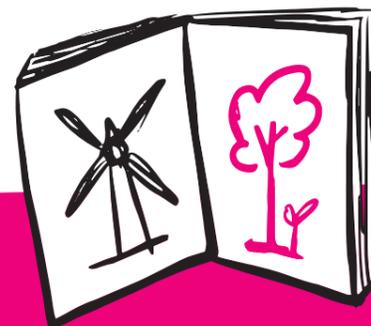
DE PARCS ET JARDINS

### TOITURE VÉGÉTALISÉE

**12 296 M<sup>2</sup>**

### ESPACE DE PLEINE TERRE PRÉSERVÉ

dans les permis de construire  
délivrés chaque année



## LE BUDGET

- Estimation des montants des travaux pour la création et/ou réhabilitation des parcs et jardins : **14,5 M€**
- Montants mobilisés pour la végétalisation des toitures, en 2021 :  
**289 000 €** : étanchéité et végétalisation toiture maternelle Truffaut.  
(Les informations relatives aux autres travaux à venir sont à définir).
- Budget d'entretien des espaces verts :  
**87 000 €/an** pour les jardins partagés et animation Nature en ville.  
**349 000 €/an** pour entretien-nettoyage (fournitures et prestations externalisées).  
**2,2 M€/an** de masse salariale des agents en régie intervenant quotidiennement dans les parcs et pour l'entretien des espaces verts.



GRANDLYON  
la Métropole

## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Le plan Nature de la Métropole de Lyon constitue la porte d'entrée des liens entre Villeurbanne et la Métropole.

Au-delà des schémas d'intention, une bonne articulation est à construire dans le cadre des réaménagements de voirie (budget FIC et PROX) et de la conception des espaces de mobilité afin d'accroître massivement la présence du végétal.

Enfin, le PLUH est un outil majeur pour accroître les coefficients de pleine terre dans les projets immobiliers.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

De nombreuses associations ont développé une expertise dans le domaine de la végétalisation et de la biodiversité, associant à la fois des professionnels mais aussi de nombreux citoyens.

Fort de cette ressource, la Ville souhaite s'appuyer sur cet écosystème pour consolider l'engagement citoyen en faveur de la nature en ville.



# VOLET EAU

“ PROTÉGER, ÉCONOMISER,  
MIEUX GÉRER CETTE RESSOURCE VITALE  
ET DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS ”

## NOTRE VISION

« Au commencement de toute humanité est l'eau. Au commencement de toute dignité, de toute santé, de toute éducation, de tout développement, dans l'ordre des priorités, rien ne précède l'accès à l'eau ». Cette phrase d'Erick Orsenna replace l'eau comme un objet fondateur. Habités à disposer d'une ressource quasi infinie, nous avons fini par oublier sa présence, son importance. Pourtant, le dérèglement climatique nous rappelle à son bon souvenir : inondations meurtrières, intempéries violentes, sécheresses, nécessitent de repenser notre rapport à l'eau. Face et avec l'eau, il s'agit de se protéger et de protéger.

Tout d'abord **protéger une ressource vitale, un bien commun**. À Villeurbanne, cela passe par un changement des pratiques professionnelles notamment parmi nos jardiniers et agents d'entretien. Cela passe également par quelque chose d'aussi commun que nos piscines municipales où il faut limiter le gaspillage en

eau tout en garantissant à toutes et tous un accès à ces équipements d'intérêt public.

Ensuite, protéger. Protéger les Villeurbannais des inondations et sécheresses. Pour cela, la Ville se doit d'adapter ses stratégies d'aménagement. Villeurbanne, comme pour la plupart des villes a été façonnée par la présence de l'eau. La Rize traversait la commune jusque dans les années 1960. Avant la construction de la digue et du canal, Villeurbanne était régulièrement inondée. **Un urbanisme protecteur est un urbanisme qui permet de désimpermeabiliser et déminéraliser, notamment les cours d'écoles, afin de fluidifier le cycle de l'eau.**

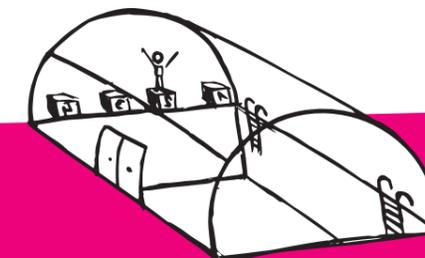
## NOUS ACTIONS SOCLE

### ACTIONS EN INTERNE DES ACTIVITÉS ET DU PATRIMOINE MUNICIPAL

- **Désimpermeabilisation des sols** du patrimoine municipal
  - En moyenne, 4 cours d'école par an seront désimpermeabilisés tout au long du mandat, soit 24 cours d'école à terme. L'enjeu est de déminéraliser les cours, de les végétaliser, tout en gérant le cycle de l'eau (100 % de l'eau pluviale doit s'évacuer au niveau de la parcelle).
  - Espaces ouverts au public : parking de Barros / parvis du Rize (qui vient d'être terminé).
  - La création de nouveaux parcs et jardins (voir volet végétalisation pour davantage de détails).
- Chaque réflexion d'aménagement de la Ville intègre la **préoccupation de la préservation de la ressource en eau**. Pour chaque aménagement, on se pose ainsi la question du cycle de l'eau en favorisant le maintien de son infiltration à la parcelle, de la rétention, voire de la réutilisation, pour irriguer les espaces verts existants.
- **Modification des pratiques professionnelles des jardiniers** pour une meilleure prise en compte des arrêtés sécheresse : référentiel des plantes (essences), question de la coupe, réflexion quant à la gestion de l'eau des cimetières, problématique des moustiques tigres...
- **Économie de l'eau des piscines municipales** (principale cause de consommation de la municipalité). Travail d'économie d'eau concomitant à la récupération de la chaleur des eaux grises.
- **Amélioration des pratiques professionnelles de nettoyage**. Processus de nettoyage sans produits.
- Voir les **différentes actions relatives à la végétalisation** évoquées dans la partie précédente.

### ACTIONS TERRITORIALES

- **Augmentation des coefficients de pleine terre** dans les programmes immobiliers. Organisation des cadrages préalables. Vérification de la bonne application des objectifs par les promoteurs immobiliers.
- **Ajout de prescriptions aux permis de construire** pour maximiser l'infiltration d'eau pluviale et développer les réservoirs d'eau de pluie.
- **Installation de fontaines, brumisateurs** dans les espaces publics (action planifiée d'ores et déjà à Grandclément et aux Buers).
- **Intégration, de façon générale, du domaine de l'eau** dans la manière de penser un quartier, notamment Saint-Jean, et ce dans tous ses aspects : champ captant, canal et digue.



## LES INDICATEURS SUIVIS

**SURFACE NATURELLE  
OU ASSIMILÉE  
SUR LE TERRITOIRE**

**5 %**

Indicateur n°11  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE  
de l'Ademe :  
surface annuelle artificialisée (ha/an)

**EAU  
CONSOMMATION MOYENNE  
DANS LES BÂTIMENTS  
DE LA COLLECTIVITÉ :**

**0,5 M<sup>3</sup>/M<sup>2</sup>/AN**

Indicateur n°21A  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE  
de l'Ademe

## NOS OBJECTIFS

**AUGMENTER  
SIGNIFICATIVEMENT  
LA SURFACE NATURELLE  
OU ASSIMILÉE**

Un objectif chiffré sera établi  
dans le cadre de la prochaine  
version du Plan de transition.

**DÉSIMPERMÉABILISER**

**24**

**COURS D'ÉCOLE**

**+**

**RETENIR**

**100 %**

**DES EAUX DE PLUIE**

dans les cours d'école.  
L'objectif est atteint sur les  
4 cours déjà désimperméabilisés.



## LE BUDGET

- Investissement pour la reprise des eaux grises de la piscine du quartier Gratte-Ciel : **37 500 €**, pour un gain attendu d'environ 2 500 m<sup>3</sup> d'eau par an.
- Investissements relatifs à la désimperméabilisation des cours d'école : **1,4 M€** par an (2021 : 2 M€).
- Investissements relatifs à la désimperméabilisation des sols hors cours d'école. En 2021, pour le Rize : **250 000 €**.
- Toitures végétalisées : 12 296 m<sup>2</sup> (dont 9 000 m<sup>2</sup>) dans les écoles.
  - Lors de l'été 2021 : réfection de l'étanchéité avec végétalisation de la toiture de la maternelle Truffaut. 1 100 m<sup>2</sup> de toiture dont 800 m<sup>2</sup> ont été végétalisés. Budget : **289 000 €**.



**GRANDLYON**  
la métropole

## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre la distribution et l'assainissement de l'eau pour les 59 communes.

Cette gestion de l'eau entre, par ailleurs, dans le cadre du PLUH porté par la Métropole, dont la Ville est partie prenante. Villeurbanne milite, entre autres, pour que les pompages d'eau effectués dans la nappe phréatique du territoire de la Ville (lorsque la nappe y affleure) lors des travaux immobiliers soient obligatoirement réinjectés dans la nappe à un autre niveau pour limiter tout gaspillage d'eau.

Ces éléments viennent en complément de la démarche de végétalisation du territoire évoquée dans la partie précédente et qui intervient elle-aussi dans la protection de la ressource en eau.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

Trois finalités seront recherchées dans les formations mises en place au titre du développement durable et de la transition écologique : renforcer la sensibilisation et l'acculturation aux concepts de développement durable et de transition écologique, développer des savoirs techniques et aider au changement des comportements individuels.

La thématique de l'eau sera abordée pour chacune de ces finalités : sensibiliser aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, renforcer les compétences permettant de réduire les consommations en interne et le gaspillage d'eau du territoire et sensibiliser aux éco-gestes tous les agents exerçant une influence positive sur la préservation de la ressource.



---

# VOLET DÉCHETS

---

“ NOTRE AMBITION :  
FAIRE DE VILLEURBANNE  
UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ”

## NOTRE VISION

Le meilleur déchet est le déchet que nous ne produisons pas. Si la gestion des déchets est une compétence très largement métropolitaine, la Ville continue d'investir la thématique tant elle revêt une importance majeure pour la transition écologique de Villeurbanne.

L'ambition globale est d'aller vers une ville « zéro déchet ». Si le recyclage des déchets est important, la réduction des déchets l'est encore davantage. Dès lors, la lutte contre le gaspillage paraît comme une évidence tant économique, éthique, qu'écologique.

Cette réduction des déchets passe également par le soutien aux acteurs de l'économie circulaire, de la réparation, du ré-usage de la consigne. Autant de secteurs qui sont générateurs d'emplois verts. Ici, l'exigence écologique s'associe à la question du travail. Pour preuve, l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » de Saint-Jean a investi cette thématique que ce soit par des activités de couture, de transport de bio-déchets, de compost ou de réparation de jouets.

Plus largement, aller vers une ville « zéro déchet », c'est aussi **changer notre rapport aux déchets** et donc changer notre rapport au monde. Il s'agit de considérer certains déchets non comme une contrainte à éliminer mais comme une ressource. La valorisation des bio-déchets avec la diffusion de composteurs pour revitaliser nos sols en est un exemple.

Le grand défi d'une ville « zéro déchet » ne peut être que collectif. Dès lors, la Ville accompagnera les citoyens, les entreprises et les associations dans la réduction de leurs déchets.

Enfin, une ville propre est une exigence de tous les jours qui concourt au mieux vivre. C'est pourquoi, la Ville a dressé avec la Métropole une convention propreté et travaille à la création d'une brigade du cadre de vie.

## NOS ACTIONS SOCLE

### METTRE EN ŒUVRE LE PLAN POUR UNE COLLECTIVITÉ « ZÉRO DÉCHET »

- Passage d'une restauration municipale sans emballage plastique pour le conditionnement et le service.
- Réduction des déchets papiers de la collectivité avec un objectif de 100 % de tri.
- Expérimentation des couches lavables dans certaines crèches.
- Amélioration des pratiques de déconstruction et de réemploi dans les projets de démolition.

### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS LE « ZÉRO DÉCHET »

- Accompagnement des commerçants de Gratte-Ciel avec destination Gratte-Ciel dans la mise en place du « zéro déchet », notamment dans l'application des 5 flux et la négociation de contrats collectifs de collecte à des prix intéressants.
- Accompagnement des entreprises volontaires dans la démarche, dans le cadre du club d'entreprises de Villeurbanne.
- Objectif « marchés propres » d'ici la fin du mandat :
  - Mise en place du pilote d'une démarche de tri sur les marchés sur la Place du Chanoine Boursier.
  - Modalités de collecte des bio-déchets à mettre en œuvre en partenariat avec la Métropole.

### VALORISER LES BIO-DÉCHETS DES HABITANTS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

- Multiplication des sites de compostage.
- Collecte des bio-déchets en restauration collective municipale.
- Mise en place de la collecte sélective bio-déchets auprès des habitants.

### SOUTENIR LES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Accompagnement de leur implantation et de leur développement.
- Valorisation des PME innovantes de Villeurbanne en matière d'économie circulaire.

### ORGANISER CHAQUE ANNÉE LA SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET LA « FAITES DE LA PROPRETÉ »

### SOUTENIR LE PROJET D'UNE DÉCHETTERIE DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

- Facilitation de l'accès à une déchetterie aux habitants.
- La capacité doit être suffisante pour absorber la production locale.

### AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

- Création d'une brigade du cadre de vie.
- Convention propreté avec la Métropole.



## LES INDICATEURS SUIVIS

Les indicateurs de production de déchets sont présentés ici. La Ville définira des objectifs chiffrés de réduction au sein des versions ultérieures du Plan de Transition.

### PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (AVEC DÉBLAIS ET GRAVATS) :

**229,3 KG/AN/HAB**

Indicateur n°6a  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe

### RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

**47,18 KG/AN/HAB**

Indicateur n°7  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe

## PRODUCTION EN INTERNE DE LA MUNICIPALITÉ

- TONNAGE ANNUEL DE PAPIER RECYCLÉ : **34 000 KG** en 2020

Année	ADULTES			ENFANTS	
	Total déchets GA + production en kg	Gaspillage alimentaire (GA) en kg	GA/convive en g	Gaspillage alimentaire en kg	GA/convive en g
2019	6557	4089	169	3368	84
2020	2581	2024	145	1817	76

## PRODUCTION TERRITORIALE

- PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an) : **392,4 KG/HAB** (Métropole : 391,2)
- PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (kg/hab) : **229 KG/HAB** (Métropole : 224,3)
- PRODUCTION DE DÉCHETS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (kg/hab) : **46 KG/HAB** pour les emballages et papiers  
**17 KG/HAB** pour le verre  
(Métropole : 43,8 CS, 22,7 verres)
- PRODUCTION DE DÉCHETS OCCASIONNELS (kg/hab) : **100,4 KG/HAB**
- RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : **31 %**



## LE BUDGET

L'engagement relatif aux déchets ne fait pas l'objet d'un budget spécifique car il ne relève pas d'une compétence « officielle » de la Ville.

De nombreux agents interviennent toutefois dans ce domaine. La Ville a d'ailleurs spécifiquement missionné des compétences en interne pour travailler sur le tri des papiers en milieu scolaire et la gestion des déchets en général de la municipalité.



## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

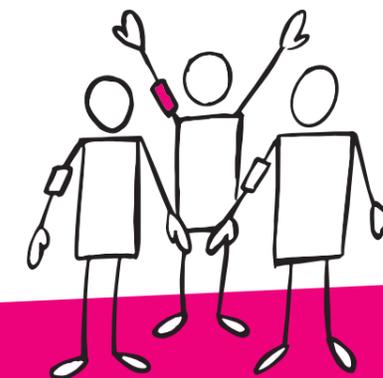
La Métropole de Lyon collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble du territoire. Elle poursuit ses efforts pour valoriser au mieux ces déchets, sous forme de production d'énergie et de recyclage.

La Ville travaille ainsi en lien fort avec la Métropole dans ce domaine, notamment dans son accompagnement des entreprises.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

L'accompagnement à la transition est ici réalisé de différentes manières, soit via des initiatives internes, soit en s'appuyant sur le dynamisme des acteurs associatifs villeurbannais spécialisés, des conseils de quartiers et des entreprises innovantes dans le secteur.



RÉDUIRE  
RECYCLER  
VALORISER

# VOLET ALIMENTATION

“ FAVORISER L'ACCÈS  
DE TOUTES ET TOUS  
À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ”

## NOTRE VISION

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Villeurbanne et sa région étaient encore un territoire rural et agricole. La culture de terres céréalières, le maraîchage ainsi que l'élevage permettaient de nourrir ses habitants. Cependant, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'approvisionnement alimentaire s'est complexifié. Aujourd'hui, la Métropole importe 95 % de son alimentation et en exporte autant. La transition écologique suppose donc de reprendre le contrôle de notre assiette.

La stratégie alimentaire villeurbannaise vise ainsi à **assurer un droit à une alimentation de qualité** pour toutes et tous. La lutte contre la précarité alimentaire et la promotion du bien-manger revêtent dès lors une importance capitale. Mieux manger, c'est mieux vivre.

La Ville de Villeurbanne souhaite **soutenir une agriculture paysanne** en favorisant les coopérations territoriales et en s'appuyant sur les besoins de la cuisine centrale de la Ville qui produit déjà 8 500 repas par jour.

L'**approvisionnement local** et la valorisation des produits issus de l'**agriculture biologique** sont prioritaires.

L'**agriculture urbaine** constitue une dimension importante, pas seulement pour sa dimension nourricière, mais pour sa dimension pédagogique et créatrice de lien social : jardins ouvriers, jardins partagés, jardins familiaux, parcelles dédiées à des projets d'emplois...

Convaincus du caractère fédérateur du repas, nous construisons notre politique alimentaire autour du concept de **convivialité**. L'éducation à l'alimentation que nous promouvons ira dans ce sens et permettra à l'enfant de se construire lui et ses goûts. Le repas autour d'une table est dans notre pays un moment privilégié de partage et de vivre-ensemble. La création de « tiers-lieu » alimentaires et la valorisation d'initiatives citoyennes permettront de prolonger l'action municipale et d'affirmer un droit à la convivialité autour de l'alimentation pour tous et toutes.

## NOS ACTIONS SOCLE

### PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE ET PAYSANNE DANS NOTRE BASSIN DE VIE

- **Dans la restauration municipale** : atteindre 100 % d'approvisionnement bio ou local à la cuisine centrale, conclure 5 nouveaux marchés publics avec des producteurs bio et/ou locaux ; le niveau est actuellement de 35 %, il sera de 47 % fin 2021.
- **Proposer une substitution de viande** par repas.
- **En coopération avec les territoires voisins et le centre de maraîchage productif bio à Chamagnieu** : accompagner l'adoption d'un plan d'installation et de maintien des paysans sur la métropole, soutenir l'installation de jeunes agriculteurs via une démarche foncière agricole.
- **En soutenant l'agriculture urbaine à Villeurbanne** : créer un centre de maraîchage urbain, rendre obligatoire la présence d'un potager dans les programmes de logement, tripler le nombre de jardins partagés, préserver du foncier pour les usages agricoles, favoriser l'implantation de nouvelles formes d'agriculture urbaine.
- **Dans le cadre des marchés existants** : augmenter le nombre de producteurs locaux, inciter à l'installation de commerces en circuits courts et soutenir la vente, développer les supermarchés paysans, locaux ou coopératifs, mettre en place un label « produits locaux » sur les marchés.
- **Favoriser la logistique de l'alimentation** : créer un marché d'intérêt local ou territorial de type coopératif, favoriser la création d'ateliers de transformation de fruits et légumes.

### PERMETTRE À TOUS UN ACCÈS À UNE ALIMENTATION PLUS SAINE ET PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

- **Acheter local** : aider à l'installation ou au maintien de petits commerces alimentaires, utiliser la commande publique responsable pour développer les filières locales et équitables, inciter à la démarche les restaurateurs et les restaurants collectifs.
- **Faire preuve de solidarité alimentaire** : développer une sécurité sociale de l'alimentation, réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire, soutenir les acteurs de la solidarité alimentaire, redéfinir les aides alimentaires du CCAS.
- **Agir pour la santé de tous** : poursuivre les actions de prévention en matière de santé scolaire, supprimer l'usage de contenants plastiques pour la restauration collective, faire évoluer le service de portage à domicile pour intégrer une prévention plus globale, renforcer les programmes de prévention pour l'activité physique et la qualité de l'alimentation pour les seniors.
- **Éduquer nos jeunes à une alimentation saine et durable dans le cadre de la restauration municipale** : sensibiliser au changement de régime alimentaire, diminuer l'origine animale de l'apport en protéines, faire du repas à la cantine un moment d'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage, poursuivre les démarches *mon restau responsable*.





### FAVORISER LA CONVIVIALITÉ ET LE LIEN SOCIAL AUTOUR DE L'ALIMENTATION

- **Faire de l'alimentation un sujet central d'événements culturels :** organiser un festival de l'alimentation à Villeurbanne en lien avec l'agriculture citoyenne, programmer au Rize des moments sur l'alimentation, recourir à des fournisseurs vertueux pour les manifestations municipales.
- **Faire de la stratégie alimentaire un levier de rencontres intergénérationnelles** et de qualité de vie des aînés.
- **Tripler la surface de jardins partagés\***, outre la croissance de la production maraîchère locale, cette initiative développera la convivialité entre Villeurbannais producteurs.
  - Jardins partagés, jardins ouvriers mais aussi bacs des Incroyables Comestibles (mise à disposition gratuite aux habitants de bacs contenant fruits, légumes et aromates) : chacun peut venir jardiner, planter, arroser et partager avec l'association.
  - Organisation du réseau Nature en ville proposant des formations et animations tout au long de l'année.



\* Les éléments relatifs à la végétalisation sont exposés dans le volet végétalisation et biodiversité.

## LES INDICATEURS SUIVIS

### PART DE PRODUITS BIOLOGIQUES DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Actuellement

**35 % DE BIO  
47 % LOCAL/BIO**

Indicateur 60  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe

### NOMBRE DE REPAS VÉGÉTARIENS, NON CARNÉS 100% PROTÉINES VÉGÉTALES DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Indicateur 61  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe

### PART DES SURFACES NATURELLES OU ASSIMILÉES

**≈ 5 %**

Indicateur 10  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE  
de l'Ademe



## LE BUDGET

Alimentation de qualité pour toutes et tous :  
630 000 € mobilisés.

## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

GRANDLYON  
la métropole

Le PATLY est le nom donné au Projet Alimentaire Territorial, porté par les acteurs de l'alimentation du territoire et dont la Métropole de Lyon est l'animatrice.

Le Grand Lyon dispose de compétences permettant une approche globale des enjeux alimentaires. Toutefois, il est primordial pour la collectivité d'articuler les leviers relevant de ses propres compétences avec la contribution d'autres acteurs territoriaux institutionnels et privés sur un périmètre de 50 km autour de Lyon, il s'agit entre autres des communes, donc bien sûr de la Ville de Villeurbanne qui en est un partenaire privilégié.

Les 11 objectifs de la stratégie alimentaire métropolitaine sont les suivants :

- 1 • Permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire.
- 2 • Développer une culture locale de l'alimentation responsable.
- 3 • Faire reculer les précarités alimentaires.
- 4 • Faire du "capital naturel" agricole un bien commun métropolitain.
- 5 • Progresser vers une agriculture durable de proximité.
- 6 • Favoriser l'ancrage et la coopération des acteurs de la production-transformation-distribution-restauration.
- 7 • Développer une activité économique de territoire liée à l'alimentation durable.
- 8 • Faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation durable.
- 9 • Intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement.
- 10 • Réduire les gaspillages alimentaires.
- 11 • Animer le territoire en investissant les différentes scènes de la gouvernance alimentaire.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

L'accompagnement à la transition se fera via des recrutements spécifiques qui accompagneront les agents et les habitants à la transition écologique de l'alimentation.

L'accompagnement à la transition s'appuiera, en outre, sur le réseau Nature en ville, les projets d'agriculture urbaine, les différentes actions de sensibilisation du centre de maraîchage de Chamagnieu.



**VILLEURBANNE**  
**À TABLE!**  
*mieux manger*  
*local et de saison,*  
*et pour bien grandir!*

**DU 11 AU 15 OCTOBRE**  
**UNE SEMAINE DE MENUS 100% LOCAL**  
Et plein d'idées pour mieux manger dans le carnet  
de recettes distribué à chaque enfant

**villeurbanne**

Direction de l'Communication de la Ville de Villeurbanne - Octobre 2021

# VOLET URBANISME DE LA TRANSITION

« TRANSFORMONS NOTRE VILLE ET NOS MODES DE VIE POUR VIVRE MIEUX DEMAIN »

## NOTRE VISION

Penser et produire un urbanisme de la transition écologique, c'est affirmer un urbanisme qui permettra de mieux vivre tout en relevant le grand défi de la transition. Pour cela, les espaces publics, les équipements et la transversalité de la transition écologique doivent être au cœur des projets de développement urbain.

Un urbanisme de la transition écologique est un urbanisme qui prend soin, qui protège. L'état de santé des individus dépend essentiellement de leur environnement. Une ville bien pensée, bien planifiée apparaît donc comme une nécessité qui s'accroît avec la crise écologique. Cette dernière frappe avec davantage d'intensité les plus pauvres alors même qu'ils en sont les moins responsables.

Un urbanisme de la transition écologique est aussi un urbanisme qui permet de faire avec, qui donne sa place à toutes les énergies, à toutes les idées qui font vivre notre ville. Villeurbaine ce n'est pas que de la voirie, des routes, des bâtiments, du béton. C'est aussi et surtout une effervescence associative, des dynamiques entrepreneuriales, des initiatives habitantes. Il s'agit de les accompagner, de les soutenir, de les faire grandir afin de bâtir une ville des liens, du mieux vivre.

Construire une ville de la transition écologique c'est donc penser la ville à partir des usages de ses habitants, salariés, associations et entreprises et créer des « centralités » qui font

vivre les quartiers plutôt que des « polarités » qui attirent et concurrencent.

Plus largement, il s'agit de penser le développement social et le développement urbain conjointement, sans limiter cette approche aux seuls quartiers « politique de la ville » afin d'inventer un urbanisme qui permette à tous et toutes de se sentir Villeurbannais et non simplement « habitant de Villeurbanne ».

Penser un urbanisme de la transition écologique c'est aussi concevoir un urbanisme qui change son rapport au monde et particulièrement au temps et à l'espace. Nous souhaitons imaginer une ville sur le temps long, inscrite dans une métropole mais aussi dans la proximité.

Enfin, nous souhaitons une ville qui pense la place du travail en garantissant l'installation d'entreprises sur le territoire. Portée notamment dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLUH), Villeurbanne réaffirme la nécessité de conserver des entreprises sur la commune, y compris de l'économie productive, afin de garder une ville mixte en termes d'usage et d'animation.

Au-delà des projets, un chantier plus théorique doit s'ouvrir pour une meilleure compatibilité des enjeux climatiques avec les documents d'urbanisme. Un travail de fond avec la recherche universitaire devra être lancé.

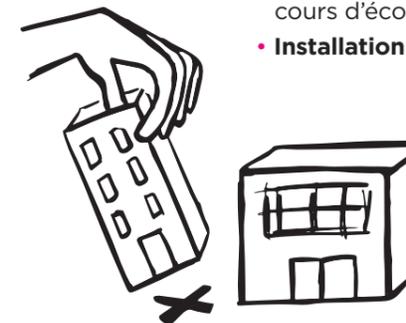
## NOS ACTIONS SOCLE

### PILOTER UN URBANISME PORTEUR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

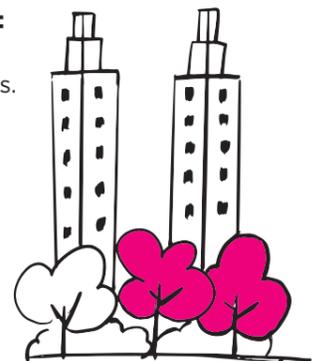
- **Prise en compte des enjeux** de paysage, mobilité, forme urbaine mais aussi une logique de planification garantissant la présence d'équipements ou de commerces dans une approche de proximité.
- **Développement d'une stratégie foncière** par achat public pour des réserves foncières dédiées au logement, aux équipements publics de la Ville sur les moyen et long termes ; identification des secteurs en tension ou en carence, essai de mise en place d'outils de gel ou d'attente pour mieux gérer la temporalité.
- **Conception d'un « phasage » de la « constructibilité »** sur le long terme de Villeurbanne dans certains quartiers pour gérer le rythme des équipements publics, le temps de penser le « faire quartier ».
- **Développement des formes** d'urbanisme transitoire dites « intercalaires ».

### PILOTER LES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR ET PRÉSERVER LA SANTÉ

- **Proposition de morphologies urbaines** dans le diffus et dans les grands projets qui réduisent les îlots de chaleur et développent un urbanisme ouvert, source d'effet Venturi (effet physique d'accélération des vents rafraîchissant la ville). Mobilisation de l'outil des cadrages urbains préalable. Cette approche méthodologique pour les architectes et les promoteurs doit permettre de concevoir les projets en intégrant avant tout des valeurs d'usage.
- **Analyse des projets immobiliers de façon systématique** : transparence et porosité (création de porches, de halls traversants améliorant la circulation de l'air et ainsi luttant contre les îlots de chaleur urbains), valorisation de l'éclairage naturel et de l'ensoleillement des logements même l'hiver pour éviter les consommations excessives d'électricité, choix de matériaux pérennes évitant leur renouvellement trop fréquent (ce qui réduit l'empreinte carbone du cycle de vie de la construction), privilégier des occultations gérant l'ensoleillement et des brise-soleils limitant le besoin en climatisation, etc.
- **Prise en compte systématique de la nature en ville**, la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur dans l'examen de tous les projets (en préservant les arbres existants, les ressources en eau, en valorisant la récupération d'eau de pluie, etc.) et incitation à la végétalisation des projets immobiliers (sols, murs et toitures) afin d'accroître les îlots verts dans les projets privés en augmentant le coefficient de pleine terre dans tous les projets de construction pour permettre l'infiltration de l'eau dans les sols.
- **Désimperméabilisation et végétalisation du patrimoine public** : cours d'école, stades, abords des équipements publics.
- **Installation de fontaines, brumisateurs** dans des espaces publics.



... / ...





### PILOTER UN URBANISME DE LA VILLE INCLUSIVE

- **Produire du logement social.** Actuellement, la Ville comporte 25 % de logements sociaux. L'objectif est d'arriver à 30 % en 2030.
- **Penser une ville qui s'adapte aux différents âges, genres et situations de la vie :** mobiliers urbains adaptés au vieillissement (produire des logements adaptés, accessibles), aux enfants, aux adolescents ; accès à l'eau et aux toilettes publiques ; équipements inclusifs sport santé.
- **Penser le développement social et le développement urbain** conjointement dans les grands projets urbains (ZAC Saint-Jean, ZAC Grandclément, La Soie, Résidence Saint-André...).
- Au niveau de Cusset, **couvrir et végétaliser une portion du périphérique** pour mieux relier les quartiers riverains, les ouvrir sur les berges du canal et améliorer le cadre de vie en lien avec les équipements existants (Astroballe, Lyvet...).

### PILOTER UN URBANISME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Garantir de l'immobilier économique** pour maintenir des emplois en centralité et limiter les déplacements vers d'autres pôles plus lointains.
- **Assurer une maîtrise foncière** et positionner la Société Villeurbanaise d'Urbanisme (SVU) comme un gestionnaire de foncier économique permettant de créer un parc social à vocation économique (ESS, artisans, jeunes entreprises).
- **Identifier et mobiliser les outils urbains** pour une politique économique pro-active : réserves foncières, zonage au PLUH, cadrages urbains. Suivre l'indicateur « zéro perte de capacité » économique.
- **Lutter contre la tendance à la conversion des terrains économiques,** achetés moins cher, en logements.
- **Imposer un minimum d'activité économique** sur les secteurs résidentiels.
- **Limiter la pollution publicitaire** et supprimer progressivement les panneaux lumineux (Villeurbanne agit à ce sujet depuis près de 10 ans, et est pilote dans l'élargissement du règlement publicitaire à l'échelle métropolitaine).



## LES INDICATEURS SUIVIS

**SURFACE NATURELLE  
OU ASSIMILÉE  
SUR LE TERRITOIRE**

5 %

Indicateur n°11  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE  
de l'Ademe : surface annuelle  
artificialisée (ha/an)

**NOMBRE DE LOGEMENTS  
RÉNOVÉS  
ÉNERGÉTIQUEMENT :**

465 BBC

Indicateur n°8  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE  
de l'Ademe

### NOS OBJECTIFS

**AUGMENTER  
SIGNIFICATIVEMENT  
LA SURFACE NATURELLE  
OU ASSIMILÉE.**

Un objectif chiffré sera établi  
dans le cadre de la prochaine  
version du Plan de transition.





## LE BUDGET

- Plan pluriannuel d'investissement, montants prévus sur le mandat
  - Projets et aménagements urbains : **9,16 M€.**
  - Acquisitions foncières au service de la ville de demain : **10,2 M€.**
- Budget spécifique à la direction de l'urbanisme fléché sur la transition écologique
  - Recapitalisation de la structure foncière : **1,5 M€.**
  - Études annuelles consacrées à la lutte contre les îlots de chaleur : **5 à 15 000€** par an.
  - Études urbanismes orientées sur ces thématiques : **30 à 40 000 €** par an.
  - Cadrages urbains préalables : production d'un diffus plus vertueux. Travail architecte paysagiste conseil : **95 000 €** par an.



## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Villeurbanne s'implique avec la Métropole pour faire évoluer le PLUH dans le sens d'une meilleure prise en compte de la transition écologique du territoire. Les domaines ici de collaboration avec la Métropole sont variés et multiples. Ci-dessous figurent quelques exemples d'évolutions attendues dans le cadre de la révision du PLUH qui doit intervenir dans le cadre du mandat.

Outre les éléments déjà évoqués ci-dessus, il peut s'agir de privilégier une construction en recul des rues, pour davantage implanter des espaces végétalisés sur le domaine public.

Il s'agit, d'autre part, d'augmenter le coefficient de pleine terre évoqué spécifiquement dans la partie relative à la végétalisation.

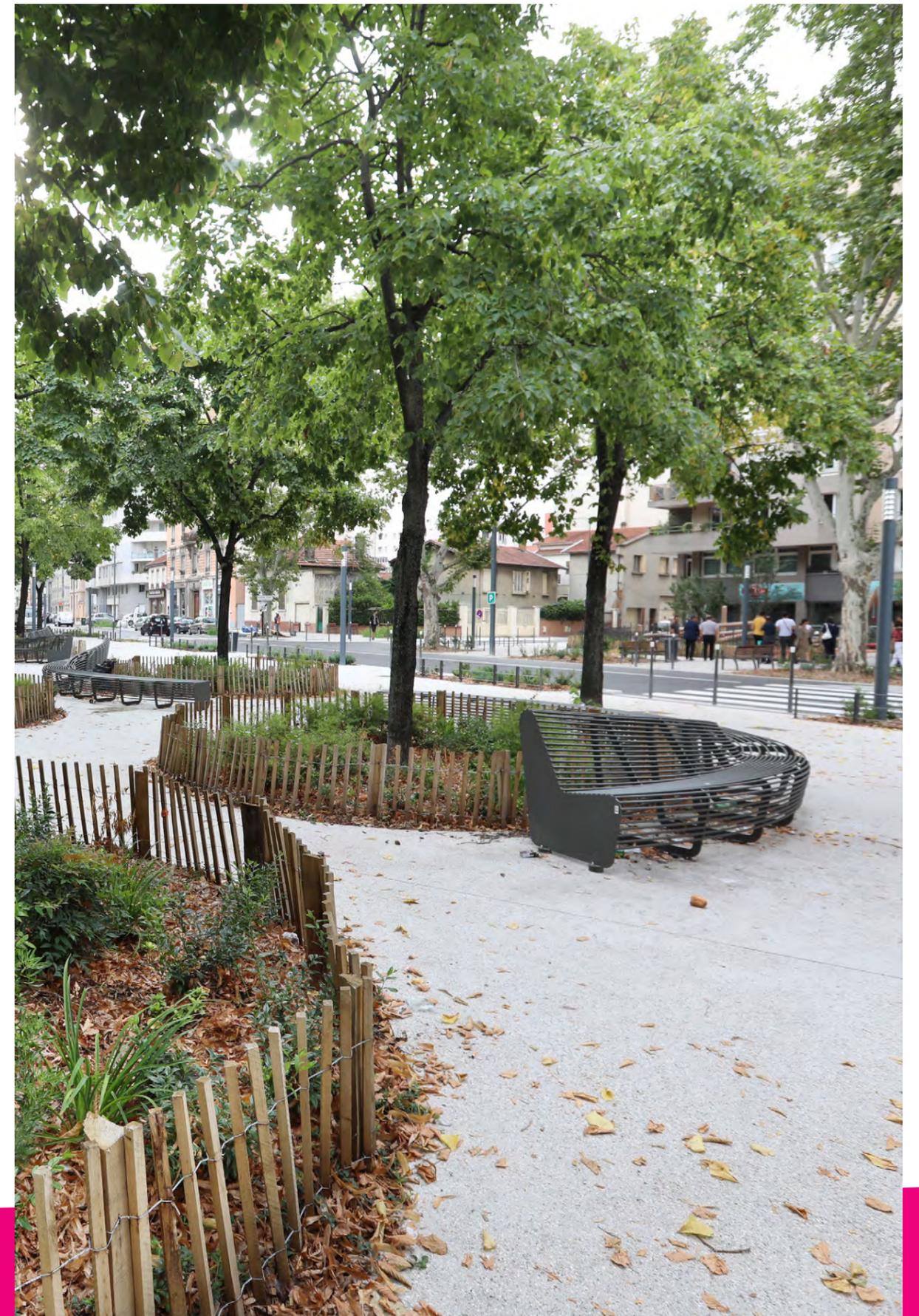
Dans le domaine spécifique de la protection de l'eau, il s'agit de restreindre tout nouveau pompage dans la nappe.

Dans le domaine des initiatives favorisant le développement des énergies renouvelables, Villeurbanne a proposé à la Métropole et obtenu auprès d'elle une dérogation de hauteur d'immeuble. Le seuil maximal est de 19 mètres dans certaines zones, si un nouvel immeuble se construit et qu'il atteint cette hauteur, cela empêche l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture car la hauteur dépasserait alors le seuil. Il s'agit désormais d'anticiper la possibilité d'implantation des panneaux solaires dès la construction de l'immeuble en limitant la hauteur de construction sous les 19 mètres.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

La Ville sensibilise, incite et contrôle les projets immobiliers (notamment dans ses relations avec les promoteurs immobiliers) pour lutter contre l'imperméabilisation des sols, favoriser la biodiversité et d'une manière générale renforcer la transition écologique.



**ACCOMPAGNER  
TOUS LES PUBLICS  
VERS UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
PLUS COOPÉRATIVE,  
PLUS ENGAGEANTE  
ET PLUS JUSTE**

Complémentaire de la démocratie représentative, la coopération va plus loin que la démocratie participative.

Coopérer, c'est faire avec. Or la coopération ne se décrète pas. Il faut créer les conditions pour qu'elle puisse se développer à partir de l'engagement de chacun. S'intéresser à la subjectivité des points de vue, des conditions économiques de leur engagement ou changement de position, constitue une condition nécessaire pour pouvoir entrer en coopération. Pour une collectivité, cela concerne aussi les entreprises de son territoire. À chaque étape, il faut identifier les espaces où la coopération est possible et sortir d'une approche descendante.

# FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES AGENTS DE LA VILLE

“ FORMER LES AGENTS  
POUR QU’ILS SOIENT PLEINEMENT  
ACTEURS DU CHANGEMENT ”

## NOTRE VISION

Grand défi, la transition écologique de notre ville passe par la mise en mouvement des Villeurbannais. C’est l’enjeu de la participation citoyenne et de la démocratie participative. Dans une exigence d’exemplarité, les agents de la Ville ont un rôle central à jouer dans ce grand défi collectif.

En interne, chaque agent – qu’il travaille dans les services supports ou sectoriels – est ainsi appelé à devenir un ambassadeur de la transition écologique, un acteur du changement. Cette mobilisation générale pour transformer notre ville et permettre à chaque Villeurbannais et chaque agent de mieux vivre passe par le partage d’une culture commune. La formation des agents sera ainsi orientée dans ce sens de la transition écologique.

LES AGENTS  
EN PREMIÈRE LIGNE

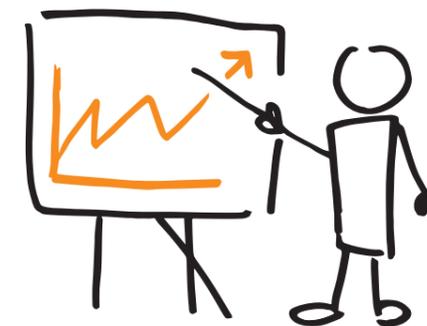


## NOS ACTIONS SOCLE

Le plan de formation 2021-2026 se donne pour objectifs de contribuer à une montée en compétences des agents en termes de savoirs (comprendre les enjeux globaux et développer son esprit critique et son sens de l'éco-citoyenneté, acquérir et/ou améliorer ses connaissances techniques) et de savoir-faire (faire évoluer les pratiques). Trois finalités seront recherchées dans les formations mises en place au titre du développement durable et de la transition écologique :

- **Renforcer la sensibilisation et l'acculturation** aux concepts de développement durable et de transition écologique. À cet effet, une formation sera organisée qui permettra d'approcher la complexité de cette question et la nécessité de raisonner de façon écosystémique pour articuler les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.
- **Développer des savoirs techniques** : certaines formations auront pour objectif de développer des compétences transversales. Ce sera le cas de la formation « achats durables » organisée autour d'un tronc commun et de modules spécifiques par nature d'achat (choix des matériaux dans la construction des bâtiments, intégration des exigences en matière de performance énergétique). D'autres formations concerneront spécifiquement certaines directions. Par exemple, la formation des agents de la direction des espaces publics et naturels à l'évolution de la palette végétale dans un contexte de réchauffement climatique ou la formation et l'accompagnement des agents de la direction petite enfance pour l'obtention du label « Écolo-crèche ».
- **Aider au changement des comportements individuels** : dans le cadre du plan de déplacement d'administration, les formations « entretien du vélo » et « sécurité à vélo » seront reconduites. Une formation « éco-conduite » sera de nouveau organisée. Il s'agira enfin de former les agents pour leur permettre de répondre aux sollicitations des acteurs du territoire (associations, entreprises, habitants...) dans le domaine de la transition écologique dans les différents secteurs d'activité, sollicitations qui se font de plus en plus fréquentes et approfondies.

.../...





## PRINCIPES DE LA FORMATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES AGENTS

- **Prise en compte de l'impact environnemental** de la formation elle-même.
- **Une aide aux changements de comportements individuels.** L'approche globale peut se décliner de façon plus pragmatique avec les éco-gestes au quotidien sur lesquels il est nécessaire de sensibiliser pour le bon fonctionnement de la collectivité mais également pour que les agents de la collectivité puissent être les ambassadeurs des bonnes pratiques, notamment auprès des publics qu'ils sont éventuellement amenés à encadrer et/ou côtoyer. C'est dans cet objectif que s'inscrivent les Ateliers du Développement Durable, suspendus dans le contexte de la crise sanitaire. Ces derniers visent aussi à mettre en avant les bonnes pratiques des services/directions mais on peut aussi envisager de faire appel à des associations comme l'ALEC (et son dispositif Déclit) ou l'ARDAB (et son dispositif Famille à alimentation positive - FAAP) ou encore « Zéro déchet ».
- **Accueil des nouveaux recrutés.**
- **Une approche métier pour améliorer les connaissances** dans des domaines émergents. Des formations plus spécialisées pourront être nécessaires pour accompagner les feuilles de route politiques. Des sujets concernant plusieurs services seront inscrits au prochain plan de formation : les achats publics durables, la construction durable, la qualité de l'air intérieur, la biodiversité, la petite enfance...
- **Positionnement des agents comme formateurs internes** pour mieux partager les compétences auprès des autres agents.



## LES INDICATEURS SUIVIS

### BUDGET ACTIONS COMMUNICATION/SENSIBILISATION

CLIMAT-AIR-ÉNERGIE.  
Indicateur 49c  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe

### NOMBRE D'AGENTS FORMÉS

FORMATION THÉORIQUE,  
FORMATION PRATIQUE  
ET MODIFICATION  
DES COMPORTEMENTS



## LE BUDGET

- Le budget spécifique à la formation des agents à la transition écologique sera de **31 300 €** en 2022.



GRANDLYON  
la métropole

## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Une piste de réflexion relative à un partenariat avec la Métropole est en cours de développement. Les 2 collectivités pourraient organiser leurs formations relatives à la transition écologique ensemble. Il faut pour cela partager un budget, formaliser une convention, etc. Les éléments sont en cours de préparation.

Malgré les difficultés opérationnelles, cette initiative aurait de nombreuses vertus. Elle permettrait de faire se rencontrer les agents des collectivités pour échanger notamment sur les thématiques où leurs activités respectives s'interconnectent et se complètent.

C'est notamment le cas pour la gestion des déchets ménagers, comme le compostage. La Ville cherche à développer le compostage au niveau des jardins partagés, elle est beaucoup sollicitée par les habitants pour le faire. Toutefois, la collecte effective et les subventions associées relèvent de la Métropole. C'est un sujet de travail commun qui motiverait des formations communes pour un meilleur développement du sujet.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

La démarche ici évoquée consiste en l'accompagnement à la transition des agents et élus de la ville de Villeurbanne.

# FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES PETITS-ENFANTS, LES PARENTS, LES PROFESSIONNELS

“ PROTÉGER ET PRÉPARER  
LES PLUS JEUNES À UN MONDE DIFFÉRENT ”

## NOTRE VISION

Les enjeux de la transition écologique autour de la petite enfance sont majeurs. Les 1 000 premiers jours des enfants sont désormais bien identifiés comme une période charnière en termes de santé environnementale : qualité de l'alimentation, substances chimiques dans l'environnement immédiat des enfants (mobilier, couches, produits d'entretien...), connexion avec la nature, etc.

C'est dans cette perspective que l'ensemble des crèches et des relais petite enfance de la ville vont entrer dans la démarche « Écolo crèche ». Portée par l'association Label Vie, la labellisation permet d'interroger les pratiques professionnelles, le cadre de travail, la relation aux parents, dans une approche cohérente et adaptée au rythme des organisations.

Il s'agira également de mettre en lumière les pratiques à l'œuvre dans les équipements municipaux pour que ces dernières irriguent les autres partenaires de la petite enfance présentes sur le territoire de Villeurbanne (crèches associatives, crèches privées...).

Mais la transition écologique ne pourra pas fonctionner sans une alliance étroite entre toutes les parties prenantes. Enfants, parents, professionnels, entreprises... Les parents et les enfants sont les meilleurs alliés pour que les orientations politiques ne restent pas « hors-sol » et cantonnées dans les quatre murs de la crèche ou du relais petite enfance.

7 000  
ENFANTS  
DE MOINS  
DE 3 ANS

## NOUS ACTIONS SOCLE

La labellisation des établissements municipaux petite enfance constitue l'axe central et structurant de la démarche de transition écologique au sein de la direction de la petite enfance. La formation du personnel de la petite enfance est transversale à la démarche.

Plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà identifiés :

### DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'ACHAT DURABLE ET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

- Matériel pédagogique.
- Alimentation.

### RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Amélioration des pratiques de tri dans les équipements petite enfance.
- Expérimentation des couches lavables.
- Fabrication « maison » de petits matériels pédagogiques.

### DÉVELOPPEMENT DES ÉCO-GESTES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

- Eau.
- Énergie.

### POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS

- Éveil des enfants à l'environnement et à la nature (jardins pédagogiques, activités et ateliers thématiques, projets de quartiers...).
- Exploration optimisée des espaces verts de Villeurbanne.

### ACCOMPAGNEMENT À L'ÉCO-MOBILITÉ

- Pour les agents dans le cadre du plan de mobilité de l'administration.
- Pour les parents dans le cadre d'opérations de sensibilisation et d'installations particulières si nécessaire.

### DES ÉTABLISSEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ DES ENFANTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Utilisation de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement.
- Poursuite de la démarche qualité environnementale des bâtiments neufs petite enfance.
- Travail dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'entretien courant des crèches.



## LES INDICATEURS SUIVIS

**NOMBRE DE CRÈCHES  
ET DE RELAIS PETITE ENFANCE  
LABELLISÉES**

**NOMBRE DE PERSONNES  
FORMÉES**  
FORMATION THÉORIQUE, FORMATION  
PRATIQUE ET MODIFICATION  
DES COMPORTEMENTS



### LE BUDGET

- Démarche de labellisation des établissements : environ **100 000 €** sur le mandat.
- Dépenses annexes issues des actions à mener (non évaluées) : formations, investissement, budget de la direction de la restauration municipale.



GRANDLYON  
la métropole

### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Informations régulières sur la démarche de transition incontournables vis-à-vis de ce partenaire compétent en matière d'avis d'ouverture et même démarche avec la CAF.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

Cet axe consiste en lui-même un accompagnement à la transition écologique des professionnels, des enfants et des familles du territoire.



# FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

“ LES JEUNES VILLEURBANNAIS SONT LES CITOYENS RESPONSABLES DE DEMAIN ”

## NOTRE VISION

Éduquer à l'environnement et à la transition écologique, c'est participer à l'édification de citoyens responsables, sensibles et capables d'être au quotidien acteur de la transition. Au-delà des gestes concrets pour préserver la ressource en eau et la biodiversité, veiller à la qualité de son alimentation, réduire ses consommations énergétiques, modifier ses pratiques de déplacement – il s'agit de redonner « le goût de l'émerveillement et de l'engagement collectif pour défendre l'habitabilité de la Terre », selon les termes de Baptiste Morizot. C'est avec la jeunesse de Villeurbanne et pour celle-ci que nous devons et pourrons créer les conditions d'une ville plus résiliente, plus proche et plus épanouissante.

C'est dans cet esprit que Villeurbanne conçoit l'éducation à l'environnement et au développement durable. Objectif central du programme éducatif de territoire (PEDT) qui doit être réécrit dans l'année 2022, l'éducation au développement durable se décline avec les partenaires de la ville dans tous les temps de l'enfant : scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La participation des enfants et des jeunes au travers d'instances pour mieux orienter les actions est centrale.

Pour soutenir ces démarches, le centre de plein air de Chamagnieu va devenir un écocentre de référence, non seulement pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour toute la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, adultes en formation...).

Enfin, la Ville souhaite que les établissements qui accueillent quotidiennement les enfants et les jeunes soient en cohérence avec ses ambitions : **accompagnement à la réussite de tous les élèves et bien-être de l'enfant dans son environnement sont des axes prioritaires. Il s'agit de penser une école accueillante et innovante, une école à taille humaine bien insérée dans son quartier.** Il s'agit aussi d'anticiper les conséquences du changement climatique dans la conception et la rénovation du bâti, des cours d'école, des classes, de permettre une restauration qualitative, d'améliorer la gestion des déchets et d'accompagner l'éco-mobilité.

La labellisation de type « éco-établissement » est une démarche que la Ville souhaite engager pour les crèches, établissements sportifs, médiathèques... Au-delà de la certification, l'enjeu est de diffuser les pratiques à l'ensemble des établissements de la collectivité.

## NOS ACTIONS SOCLE

### ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Déploiement d'actions et de projets d'éducation à l'environnement et aux transitions écologiques dans le cadre scolaire et périscolaire

- **Formation des agents** Ville et Éducation Nationale.
- **Activités de sensibilisation** autour de la nature en ville et de la biodiversité, de l'alimentation, des nouvelles mobilités, de l'écocitoyenneté, du bien-être et de la découverte en plein air.
- **Appel à projet annuel en direction de la communauté éducative** pour soutenir des projets éducatifs spécifiques, dont les parcours d'éducation au développement durable.
- **Projets jardinage et biodiversité** croisés avec les rénovations de cours d'école.
- **Projet de réduction des déchets** autour de l'amélioration du tri et de la mise en place de compostage.

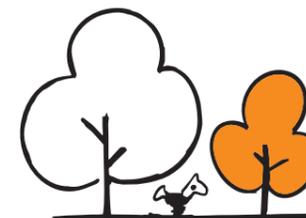
**UNE RESTAURATION MUNICIPALE QUI ÉDUQUE AU GOÛT** (voir volet alimentation).

### DES BÂTIMENTS PETITE ENFANCE ET SCOLAIRES, ET DES USAGES À LA HAUTEUR DES ENJEUX CLIMATIQUES

- **Conception des bâtiments à haute performance environnementale** (voir volet énergie).
- **Éco-rénovation** des groupes scolaires.
- **Rénovation des cours d'école** : désimperméabilisation, végétalisation.
- **Soutien aux écoles labélisées « E3D et Éco-école »** (7 écoles volontaires en cours. Exemples : classes « défi énergie », sites de compostage, accompagnement au tri...).
- **Processus de labellisation de trois crèches avec « Écolo-crèches ».**
- **Création de communautés d'agents volontaires et engagés** pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques.

### CONDUIRE UN PLAN D'ÉCO-MOBILITÉ SCOLAIRE AMBITIEUX

- **Améliorer la qualité des espaces publics** aux abords des écoles pour une desserte apaisée.
- **Promouvoir les mobilités actives** :
  - Actions de formation et de prévention avec des animations scolaires et extra-scolaires (passage du « savoir rouler cycle 3 », défi mobilité avec les écoles), ateliers sportifs en temps scolaire et périscolaire...
  - Rénovation du circuit de prévention routière et plan d'équipement des écoles en vélos, draisennes...
  - Création de pédibus, sensibilisation de la communauté éducative et des familles.





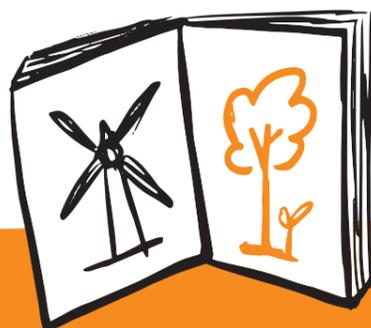
### ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LES TEMPS EXTRASCOLAIRES

- **Soutien aux associations d'éducation populaire** pour le déploiement d'actions et de projets d'éducation à l'environnement, en particulier dans les centres sociaux.
- **Déploiement de chantiers jeunes** spécifiques aux enjeux environnementaux.

### FAIRE DE CHAMAGNIEU UN ÉCOCENTRE DÉMONSTRATEUR ET EXEMPLAIRE

Le centre de plein air de Chamagnieu doit devenir un éco-établissement d'accueil d'enfants, de jeunes mais aussi de personnes en formation. Cette structure vise à encourager la participation, la coproduction et le partage autour des enjeux de la transition écologique. Déployé sur cinq ans, son projet vise au :

- **Développement d'une expertise en éducation au développement durable** à destination des enfants sur le temps scolaire avec un renouvellement de l'appel à projet « classes nature environnement » et extra-scolaire (accueil de loisirs, centre de vacances).
- **Développement d'une expertise en formation à l'éducation au développement durable** pour former des professionnels et soutenir des équipes éducatives pour élaborer et mettre en œuvre des projets d'éducation à l'environnement et dans le champ de l'éducation populaire.
- **Développement d'outils spécifiques et originaux en lien avec l'environnement** de Chamagnieu : jeux, sentiers d'interprétation, ferme pédagogique, potager...
- **Développement d'un projet maraîchage pour la cuisine du site** et support pédagogique : agriculture biologique, augmentation de la part des légumes frais « du champ à l'assiette », limitation du transport, circuits courts.



## LES INDICATEURS SUIVIS

**LA PROPORTION D'INTERVENTIONS PÉRISCOLAIRES**  
CENTRÉES SUR CETTE THÉMATIQUE  
est à l'heure actuelle de l'ordre de

6 %

Indicateur inspiré du 49c label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe : engagement dans des actions communication/sensibilisation au Développement Durable



### LE BUDGET

- Démarche de labellisation des établissements : environ **100 000 €** sur le mandat.
- Dépenses annexes issues des actions à mener (non évaluées) : formations, investissement, budget de la direction de la restauration municipale.



### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Informations régulières sur la démarche de transition incontournables vis-à-vis de ce partenaire compétent en matière d'avis d'ouverture et d'agrément de berceaux.  
Même démarche avec la CAF.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

Cet axe consiste en lui-même un accompagnement à la transition écologique des professionnels, des enfants et des familles du territoire.

---

# FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ASSOCIATIONS

---

“ LES ASSOCIATIONS, PILIERS ET PIVOTS DE LA TRANSFORMATION À MENER ”

## NOTRE VISION

Fort d'un tissu associatif dense et divers, Villeurbanne entend agir avec les associations autour de deux axes. D'une part, certaines associations sont à l'avant-poste de la transformation écologique. Il s'agit donc pour la ville de se positionner en soutien de ces dernières en favorisant la **diffusion des initiatives** et des savoirs développés dans le domaine de la transition écologique, **accélérer leur mise en réseau** ou la valorisation de leurs actions auprès des autres associations et d'autres acteurs de la société civile.

D'autre part, et en lien avec la feuille de route du travail déterminée par les associations elles-mêmes dans le cadre des assises de la vie associative, la Ville entend **soutenir les associations formulant le souhait d'être accompagnées** dans leur transformation écologique. Un souhait qui fédère les associations et constituera le thème de la seconde édition des assises de la vie associative en novembre 2022.



## NOS ACTIONS SOCLE

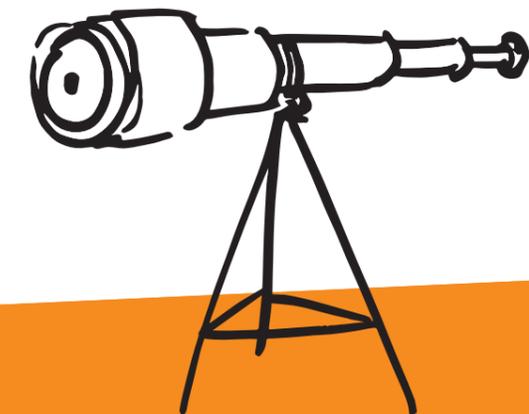
**TRANSFORMATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EN SITES DÉMONSTRATEURS**, en particulier sur la gestion des déchets et des enjeux de mobilité.

**ÉLABORATION D'UN GUIDE DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DES MANIFESTATIONS** à destination des associations.

**CRÉATION D'UN LABEL ET RÉDACTION D'UNE CHARTE POUR** repérer et valoriser les initiatives écoresponsables des associations villeurbannaises.

## LES INDICATEURS SUIVIS

L'indicateur spécifique au suivi de la transition écologique du milieu associatif n'est pas encore défini. Sa production fera partie des éléments qui seront discutés dans le cadre du 3<sup>ème</sup> volet des assises des associations qui se déroulera en novembre 2022.





## LE BUDGET

- La Ville de Villeurbanne soutient des formations pour les associations du territoire.
- La Ville de Villeurbanne prévoit un bonus de soutien financier aux associations qui sont véritablement engagées dans la transition écologique.
- En outre, la Ville envisage à terme d'éco-conditionnaliser ses aides aux associations.



GRANDLYON  
la métropole

## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

La Ville de Villeurbanne travaille d'une manière générale en lien avec la Métropole dans son action avec le domaine associatif et envisage des conventions tripartites avec certains acteurs associatifs.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

La Ville assure une mission d'accompagnement à la transition des associations via les formations qu'elle propose à celles-ci. La Ville a formalisé un contrat avec 2 organismes : le CCO et la MIETE pour mettre en œuvre ces formations.

Ces formations sont diverses. Elles doivent notamment permettre aux associations de gagner en résilience, ce qui inclut un transfert de compétences techniques variées.

Un volet écoresponsable est intégré de façon diffuse à nombre de ces formations, notamment pour ce qui a trait à l'écoresponsabilité des manifestations.

Les associations ont des attentes fortes quant au soutien de la Ville pour les accompagner dans la pérennisation de leurs activités et de leur résilience.

Afin d'y répondre, la Ville va bâtir un incubateur, ou « booster », des associations. Ce booster se composera notamment d'un espace de coworking et d'une structure de conseil au fonctionnement des associations (aide à l'obtention des subventions, conseil juridique, facilitation des démarches etc.).

Le thème de la transition écologique fera partie intégrante de l'accompagnement des associations pour les aider à changer leurs pratiques dans le sens de cette démarche.



# FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

“ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSFORMATION DE LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE ET DE LEURS PROCESS ”

## NOTRE VISION

Grand défi nécessairement collectif, la transition écologique de notre ville suppose la mobilisation de tous les acteurs et en particulier des acteurs économiques fragilisés par la crise écologique et sociale.

Forces d'innovation, de mobilisation mais également grandes consommatrices de ressources et d'énergie, les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique. En lien avec la Métropole, les chambres consulaires et le groupement des entreprises de Villeurbanne, la Ville incitera les acteurs économiques de son territoire à s'engager sur la voie de la transition écologique.

Concrètement, la Ville jouera un rôle dans le soutien des entreprises dans leur transition énergétique, le développement d'une logistique propre et la préservation de la ressource en eau. La collectivité protégera les acteurs économiques fragilisés par la crise écologique et sociale, et particulièrement les TPE et PME oeuvrant dans des domaines d'intérêt général, afin de garantir leur pérennité.

Il s'agira également de faire de Villeurbanne un territoire pionnier de la transition écologique en soutenant les filières et entreprises « pépites » présentes, en particulier celles des mobilités durables et les filières de réemploi tout en repérant les entreprises innovantes et agissantes pour le bien commun.



## NOS ACTIONS SOCLE

### ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE CADRE DES PARTENARIATS ENTRE LA MÉTROPOLE, LES CHAMBRES CONSULAIRES ET LE GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE VILLEURBANNE

- Mise en visibilité des dispositifs de financements.
- Action collective pour massifier à l'échelle de plusieurs TPE et PME (artisanat, commerce, industrie, services) une opération de rénovation énergétique.
- Action spécifique en direction des commerçants sur les enjeux d'éclairage et de rafraîchissement.

### PROMOUVOIR UNE FILIÈRE DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE, ÉNERGIE PROPRE ET FILIÈRE DU RÉEMPLOI

- Structuration de la filière locale du réemploi notamment en soutenant les démarches expérimentales dans ce domaine en accompagnant les entreprises pionnières.
- Soutien à la structuration de la filière vélo : mobilité douce au sein du cluster Mobilité Active et Durable (MAD).

### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VOLONTAIRES DANS LA DÉMARCHE DE CENTRALE ÉNERGÉTIQUE LOCALE

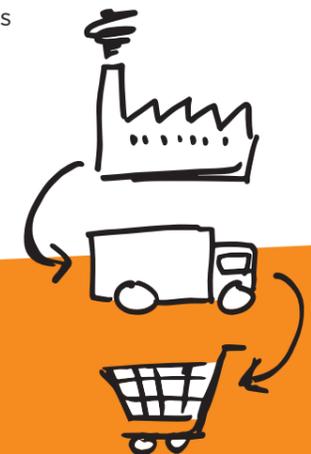
(Voir volet énergie).

### ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR UNE LOGISTIQUE PROPRE

- Soutien et mise en visibilité des acteurs économiques engagés dans des transformations de leurs dispositifs de livraison.
- Soutien à la démarche de la SVU en lien avec la SERL et la Métropole pour un pôle logistique de proximité dans la ZAC Gratte-Ciel.
- Accompagnement avec la Métropole à la création d'une plate-forme logistique du dernier kilomètre / des derniers kilomètres.

### PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES ENJEUX DE LA RESSOURCE EN EAU

- Repérage des parcelles les plus imperméabilisées et travail avec les propriétaires fonciers pour une meilleure infiltration de l'eau dans les sols.
- Modification du PLUH pour imposer une part plus importante de pleine terre y compris dans les programmes économiques.



# LES INDICATEURS SUIVIS

NOMBRE D'ENTREPRISES  
ENGAGÉES

MONTANT DU SOUTIEN  
DE LA VILLE

## SURFACE DE PLEINE TERRE

GAGNÉE DANS LES NOUVELLES AUTORISATIONS  
D'URBANISME

(Permis de construire, permis d'aménager) concernant  
des projets économiques  
Indicateur 52 label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe :  
part du budget (subventions, notamment) consacré à  
des projets de coopération décentralisée en lien avec le  
climat, l'air ou l'énergie.



## LE BUDGET

Les modalités financières des projets partenariaux seront définies à la suite des premiers travaux de préparation de la démarche.



## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Le programme de la Métropole « Lyon Eco Énergie : réduisez votre facture énergétique avec le Grand Lyon » propose un accompagnement gratuit pour réduire la consommation énergétique des TPE/PME.



---

# FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES CITOYENS

---

“ POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DÉMOCRATIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUTES ET TOUS ”

## NOTRE VISION

À Villeurbanne, plus qu'à des habitants, individus ou usagers, c'est à des citoyens que nous souhaitons nous adresser. Au cœur de la transition démocratique, ils seront les moteurs de la transformation écologique. Pour cela, il faut leur donner les moyens de l'action. La création d'une **université populaire de la transition** permettra d'armer les citoyens villeurbannais afin qu'ils puissent participer activement à ce grand défi qu'est la transition écologique de notre ville. De la même manière, la mise en place d'un **budget participatif** est un outil de plus pour prioriser des investissements nouveaux en faveur de la transition écologique. **L'Assemblée citoyenne marque un véritable renouveau démocratique** pour répondre à la crise écologique. La création dans cette instance de citoyens de porte-parole de la faune et de la flore symbolise notre choix : accélérer la transition écologique par l'approfondissement démocratique et par la revitalisation de la figure du citoyen.



## NOS ACTIONS SOCLE

**CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LA TRANSITION :** sous l'égide de l'adjoint à la transition démocratique et de l'Assemblée citoyenne, elle proposera des temps de formation, de formation-action et de co-formation aux enjeux de la transition écologique.

**ORIENTATION D'UNE PARTIE DU BUDGET PARTICIPATIF** sur des thématiques liées à la transition écologique.

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ENGAGÉES** dans la transition écologique.

**CONNAISSANCE ET ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS DÉJÀ ENGAGÉS DANS DES PROCESSUS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE,** soit de manière individuelle, soit de manière collective.



## LES INDICATEURS SUIVIS

NOMBRE DE PARTICIPANTS  
AUX ACTIONS DE L'UNIVERSITÉ  
POPULAIRE

NOMBRE DE DOSSIERS  
PRÉSENTÉS ET RETENUS  
AU BUDGET PARTICIPATIF

BUDGET CONSACRÉ  
AUX ASSOCIATIONS



## LE BUDGET

- Budget participatif : 6 M€ sur le mandat.
- Université populaire de la transition.



**ENGAGER TOUTE  
LA COLLECTIVITÉ**  
DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# L'ORGANISATION INTERNE DE LA COLLECTIVITÉ

“ POUR ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE NOUS ALLONS FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES ET ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT ”

## NOTRE VISION

La collectivité se veut démonstratrice dans son engagement dans la transition écologique ; elle vise une approche intégrée de celle-ci. Aussi, elle applique à elle-même ce qu'elle essaie d'engager au sein de son territoire ; elle se doit d'être exemplaire.

Outre le projet politique, et l'organisation des différentes délégations et leur animation transversale, **c'est dans les services que la transition écologique doit être portée de façon concrète**, à la fois dans le renouvellement de la mise en œuvre de certaines politiques publiques, dans le renouvellement de leur conception et de leur évaluation, ainsi que dans le rôle d'accompagnement que la collectivité peut avoir vis-à-vis de ses partenaires et vis-à-vis des habitants.

Il s'agit de passer d'un système à un autre et donc avant tout de faire évoluer les pratiques : **intégrer les enjeux de la transition écologique à tous les niveaux** de la mise en œuvre des activités des services, dans les pratiques et référentiels professionnels, dans les organisations sous mode projet qui doivent porter plus systématiquement une approche globale analysant les externalités et les impacts environnementaux.

Ce changement profond de l'approche opérationnelle, passe par une montée en compétences techniques spécifiques via de la **formation** et un **accompagnement managérial** adapté et intensif.

Il a inévitablement des conséquences organisationnelles visant notamment à :

- **Organiser de manière forte cette transversalité** et transition au niveau politique comme au niveau de l'administration,
- **Définir les directions générales qui ont besoin d'un appui** pour animer en interne la transversalité et adapter rapidement les référentiels professionnels (notamment la DGICV et la DGDU),
- **Définir des modalités d'animation** de l'ensemble des pilotages de projets prioritaires dans le processus de transition,
- **Identifier les projets en défaut de pilotage** et définir les modalités et moyens nécessaires.

## NOUS ACTIONS SOCLE

### RENDRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SYSTÉMIQUE

L'enjeu fort est d'articuler tous les éléments de la transition écologique de façon cohérente. Comment fait-on une culture de la transition écologique dans la collectivité, que ce soit chez les élus et les agents ? Il s'agit de combler le fort besoin de partage entre les élus et le besoin des services de communiquer avec eux.

**Chaque direction, chaque service, doit intégrer les enjeux de la transition écologique dès l'amont de ses projets respectifs.**

Une **instance de travail** regroupant toutes les directions et tous les élus doit être mise en place afin que l'ensemble des projets de la Ville soient examinés selon le prisme de la transition écologique, que ces projets soient techniques ou organisationnels.

L'enjeu est aussi l'**adaptation d'une politique managériale à la mise en place des transitions** portées par le projet politique et particulièrement par la transition écologique.

### RENFORT ET ARTICULATION DES COMPÉTENCES

**Deux postes de chargés de mission spécifiques au domaine de la transition écologique vont être créés afin de renforcer l'organisation interne de la collectivité.**

Un recrutement sera rattaché de façon hiérarchique à la Direction Générale Ingénierie et Cadre de Vie (DGICV). Cet agent sera à la fois le pilote de la démarche Cit'ergie et il assurera le suivi de l'ensemble des dossiers transversaux DGICV relatifs à la transition écologique (mobilité interne, maîtrise de la demande en énergie, déchets, gestion de l'eau, etc.).

Le second recrutement sera un chargé de mission transition ville écologique auprès de la Direction Générale du Développement Urbain (DGDU) et il aura en charge le pilotage des dossiers transversaux de la DGDU concernant la transition écologique (urbanisme de la construction notamment).

Une compétence a d'autre part été mise en place pour travailler dans le domaine des déchets, à l'origine pour travailler sur le recyclage du papier dans les écoles. Son travail va se poursuivre sous la forme d'un appui à la mise en place de la semaine européenne de la réduction des déchets.

La mission Développement Durable assure quant à elle un rôle de pivot dans l'organisation interne de la transition écologique. Elle intervient à tous les niveaux :

- **Coordination de l'animation interne** pour les autres chargés de mission transition écologique et animation d'un réseau interne de la transition écologique.
- **Rôle de chef de projet spécifique** sur certains dossiers (BEGES, PDMA, éco-établissements, éco-événements, etc.).
- **Support politique pour les élus** (intervention en conseil d'adjoint, conseil municipal, points spécifiques individuels avec les élus).
- **Accompagnement des services pour l'intégration systémique de la transition écologique** de façon renforcée pour les sujets suivants : sobriété numérique, achats publics responsables, plan de formation et alimentation.

Le plan de formation de la Ville fait de l'accompagnement de la transition écologique un axe majeur.





### FINANCE VERTE

Pour une meilleure intégration systémique de la transition écologique, la Ville va approfondir sa démarche relative à la finance verte. Une comptabilité analytique permettant de faire ressortir le budget spécifique de la transition écologique sera mise en place.

### ECO-ÉTABLISSEMENTS

Enfin, la démarche des éco-établissements va être largement développée pour concerner l'ensemble des activités de la Ville.

Ces deux derniers éléments seront développés dans le cadre des mises à jour des Plans de Transition Écologique.



## LES INDICATEURS SUIVIS

**LE NOMBRE D'ETP**  
DÉDIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

4

fin 2021

Indicateur 48  
label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe



### LE BUDGET

La démarche n'a pas ici de budget spécifique car l'objectif est d'intégrer le sujet de la transition écologique au sein des politiques des services. La volonté est donc une démarche systémique profonde, une internalisation des enjeux écologiques à toutes les orientations politiques et techniques.



GRANDLYON  
la métropole

### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Cette structuration est spécifique au fonctionnement interne de la collectivité et ne relève pas d'un lien avec la Métropole.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

Voir le volet relatif à l'accompagnement au changement des agents.



# LE LABEL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DES TERRITOIRES DE L'ADEME

“ LA VILLE SUIT LE LABEL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DES TERRITOIRES DE L'ADEME POUR STRUCTURER ET DÉPLOYER SON ENGAGEMENT ”

## NOTRE VISION

La volonté de la Ville de Villeurbanne est d'instaurer une politique de management énergétique dans la collectivité, via **le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE** (anciennement Cit'ergie) des Territoires engagés dans la transition, porté par l'Ademe.

Cet engagement a deux vertus fondamentales, principales : mieux structurer et mieux faire connaître l'engagement de la Ville. Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE s'appuie sur un référentiel composé de **61 mesures (critères), réparties en 6 domaines** pour assurer la cohérence d'ensemble des politiques menées localement :

- Planification territoriale,
- Patrimoine de la collectivité,
- Approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Coopération et communication.

Cette politique de management transversal constitue une base solide pour cadrer l'engagement de la Ville, acculturer les élus et les services et conduire une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne d'un système d'évaluation de chacun de ces domaines. Une fois par an un conseiller de l'Ademe évalue la collectivité selon cinq niveaux (entre 35 % et 75 % des points).

Par ailleurs, la Ville, bien que pionnière dans beaucoup de domaines, n'a pas forcément fait une grande publicité de son savoir-faire et de ses réflexions pourtant très abouties. La certification permettra ainsi de mieux faire connaître au public l'aboutissement des initiatives de la Ville dans ce domaine.

## NOS ACTIONS SOCLE

LA VILLE S'ENGAGE EN 2021 DANS UN PROCESSUS DE LABELLISATION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA TRANSITION.

- Recrutement d'un chargé de mission Transition énergétique.
- Appel d'offre pour le recrutement d'un conseiller labellisé par l'Ademe.

## NOTRE OBJECTIF

ATTEINDRE LE  
**NIVEAU 3**  
DU LABEL EN 2023  
(50 % des points)



## LES INDICATEURS SUIVIS

**L'INDICATEUR ESSENTIEL**  
EST LE SCORE DE LA VILLE SELON  
LE LABEL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE L'ADEME.  
Il sera établi à la suite de l'état des lieux,  
qui devrait, a priori, être finalisé courant été 2022.



### LE BUDGET

Au-delà du cofinancement de la mission du prestataire avec l'Ademe, il n'y a pas de budget spécifique à la démarche de labellisation, cette dernière imprégnant l'ensemble du fonctionnement de la collectivité.



GRANDLYON  
la métropole

### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

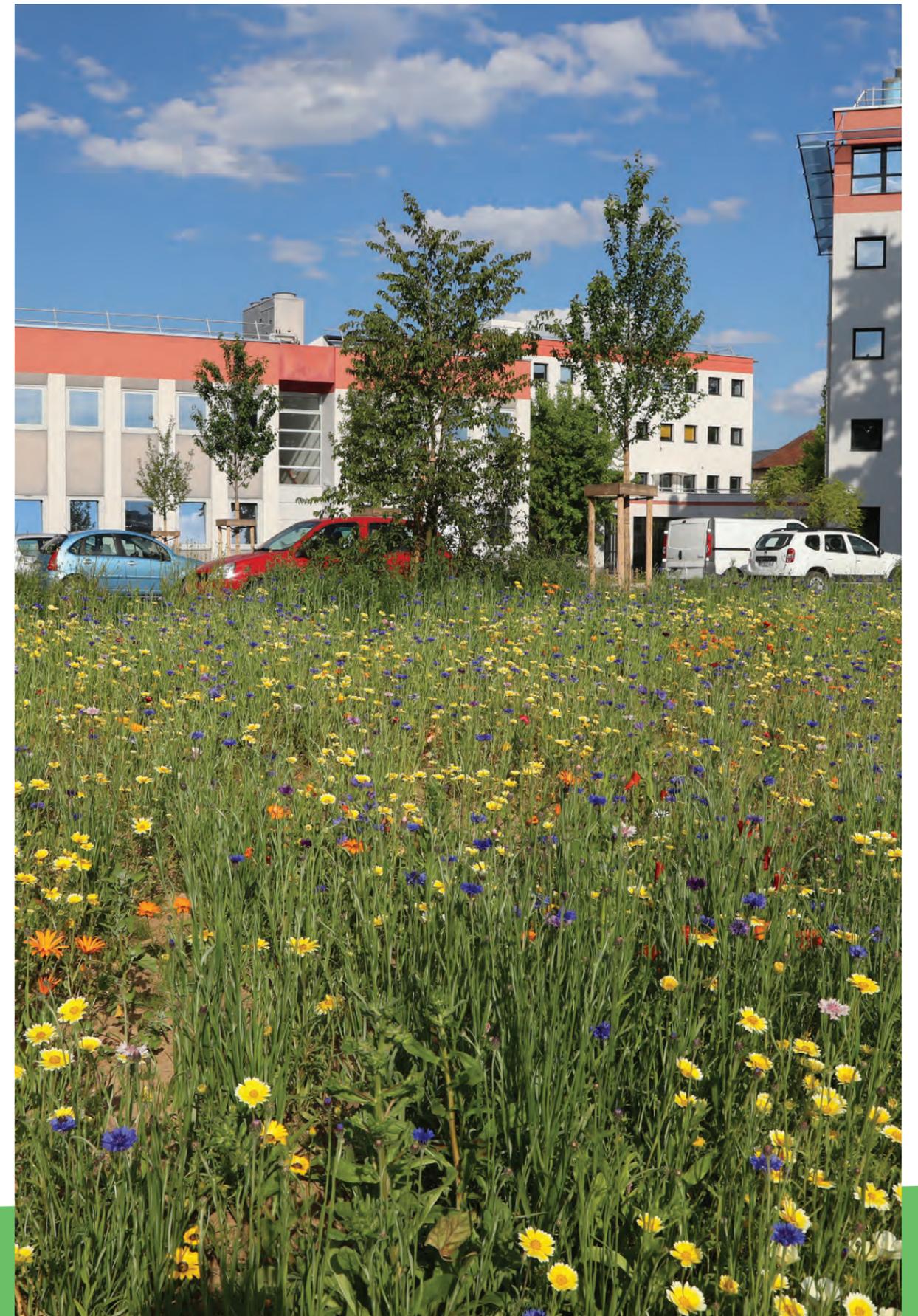
La Métropole est labellisée depuis 2014 et elle anime un réseau avec les autres collectivités engagées sur le territoire.

Des synergies spécifiques sont à mettre en œuvre en commun, celles-ci seront déterminées au fur et à mesure des années de mise en œuvre.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

La démarche implique en elle-même une sensibilisation et une formation régulière des agents et élus (voir plan de formation).



# LA COMMANDE RESPONSABLE

“ LA COMMANDE PUBLIQUE EST UN OUTIL CONCRET ET PUISSANT POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE ”

## NOTRE VISION

La commande publique est un levier stratégique et un outil concret pour mener la transition écologique et sociale de notre ville. Acheter de manière responsable consistera d'abord à limiter les conséquences environnementales de la commande publique, à rechercher des externalités sociales positives et à promouvoir un modèle économique soutenable et efficace. Individuellement comme collectivement, **il ne s'agit pas d'arrêter de consommer mais de mieux consommer.**

La Ville de Villeurbanne s'est donc engagée depuis de nombreuses années dans une politique d'achats durables et responsables. Pour le mandat à venir, le souhait de l'équipe municipale est d'approfondir cette démarche dans le cadre de la transition écologique. Cette démarche se décline en trois priorités thématiques : **la transition écologique, l'inclusion sociale et la santé des hommes et de l'écosystème.**

Bien pensés, les achats durables permettent de réaliser des économies « intelligentes » en incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources, en limitant le gaspillage et en ciblant les besoins. Contribuant à modifier notre rapport au monde et aux choses, un achat public durable intègre toutes les étapes du cycle de vie d'un produit.



## NOUS ACTIONS SOCLE

### CES ENGAGEMENTS PRENDRONT PLUSIEURS FORMES :

- Une charte « achats durables et responsables ». Cette charte, qui est en cours de révision, représentera la commande politique qui servira de guide aux services prescripteurs d'achats. La charte sera ainsi déclinée en fiches outils, service par service.
- Un déploiement plus marqué, par les services municipaux, de la « boîte à outils achat durable » qui, en 2019, a réactualisé les outils mis en place en 2010 à la lumière du nouveau Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019.
- D'un engagement annuel de chaque direction à contribuer à la démarche au travers de ses achats. Cet engagement, réexaminé et évalué tous les ans au vu des contraintes et des opportunités, devant être mesurable et mesuré.

### LA MISE EN ŒUVRE IMPLIQUERA :

- Un volet relatif à la formation des agents municipaux, réalisée en interne et en externe : maîtrise des leviers de la commande publique, connaissance des labels et certifications dans des domaines d'achats spécifiques, etc.
- Une association plus étroite des futurs usagers pour développer la maîtrise d'usage.
- L'intensification du déploiement de l'ensemble des outils désormais mis à la disposition par la réglementation de la commande publique (clauses d'insertion et clauses environnementales, critères d'attribution à caractère social...) et de la passation de contrats spécifiques (marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés, marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, marchés globaux de performance).
- Outre les aspects écologiques, la commande publique approfondira son aspect durable en favorisant le commerce équitable.



## LES INDICATEURS SUIVIS

**PART DES MARCHÉS PUBLICS INTÉGRANT  
DES CRITÈRES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,  
DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL  
(Y COMPRIS QUALITÉ DE L'AIR),  
DE COÛT DE CYCLE DE VIE ET PLUS LARGEMENT  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Indicateur 5.2.2 du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe



## LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

La Ville de Villeurbanne est autonome dans ses marchés publics, il n'y a pas de partenariat formel ici.

Toutefois, la démarche de la Ville de Villeurbanne se fait de façon cohérente avec celle de la Métropole et son Schéma de Promotion des Achats Responsables.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

La démarche intègre une formation spécifique d'accompagnement au changement des agents municipaux. L'accompagnement au changement portera ici sur la maîtrise des leviers de la commande publique responsable, la connaissance des labels et certifications écoresponsables dans des domaines d'achats spécifiques, entre autres.



# LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

“ LE NUMÉRIQUE EST UN FORMIDABLE OUTIL AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, QUAND IL EST ENVISAGÉ DE MANIÈRE SOBRE ET INCLUSIVE ”

## NOTRE VISION

En 2019, le numérique représentait 2 % des émissions de gaz à effet de serre du pays. Outre un impact carbone majeur dû à l'énergie nécessaire pour fabriquer et faire fonctionner appareils, terminaux et data center, le numérique est à l'origine de l'épuisement de ressources non renouvelables. L'usage de métaux critiques et terres rares dans les technologies actuelles nous place dans une situation de dépendance et rend de plus en plus difficile le recyclage des équipements collectés après utilisation. Ce grand gâchis a un coût humain et environnemental sévère.

Pourtant, l'évolution des usages conduit à utiliser toujours plus l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numérique pour l'exécution des missions de la Ville. Surtout, le numérique peut s'avérer être un formidable outil permettant de gagner en temps et en efficacité.

La transition écologique suppose donc une **approche équilibrée du numérique**. Cette approche refuse toute fuite en avant « technosolutionniste » mais également toute frilosité luddite. Ainsi, la Ville prévoit un ambitieux Schéma Directeur de Transformation Numérique (SDTN). Ce dernier visera à **développer le service public du numérique et le numérique**

**responsable**. La transformation numérique de notre ville et de son administration se fera avec les agents et les usagers. De fait, une vigilance particulière sera apportée à **l'inclusion numérique**. Privilégiant l'efficacité et la modération à la gabegie, nous accentuerons le développement d'une politique de sobriété numérique.

Grand défi, la transition écologique de notre ville nécessitera la mobilisation de toutes les forces et de tous les outils. Le numérique en est un. Ainsi, la Ville développera un programme permettant de placer le numérique au service de la transition écologique.



## NOS ACTIONS SOCLE

### ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE DANS LES USAGES PROFESSIONNELS

- Rédaction d'une charte de la sobriété numérique interne.
- Création de livrets de bonnes pratiques du mail et des outils numériques.
- **CarboAnalyser 3.0** : la mise en œuvre de cet outil en interne permet à chacun de visualiser la consommation électrique et les émissions de gaz à effet de serre associées à sa navigation internet.

### OPTIMISER LA GESTION DES POSTES DE TRAVAIL ET LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

**RÉDIGER UNE CHARTE DE LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE** à destination des usagers du service public.

### POUR LES ESPACES PUBLICS ET BÂTIMENTS CONNECTÉS

- Optimisation de l'éclairage public, de la détection et du traitement des fuites d'eau par le développement d'outils de Gestion Technique Centralisée (GTC).
- Expérimentation sur certains bâtiments du concept de « smart building », en particulier pour la qualité de l'air intérieur des ERP et le déploiement numérique des contrôles d'accès.



## LES INDICATEURS SUIVIS

**DIFFUSION DE  
CARBONANALYSER**  
POUR MESURER L'IMPACT  
CARBONE DE LA NAVIGATION  
INTERNET DES AGENTS

**NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS  
DONNÉS POUR RÉUTILISATION.**



### LE BUDGET

La sobriété numérique n'est pas tant une question de coût et d'investissement que de changement de pratique.



GRANDLYON  
la métropole

### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Une nouvelle gouvernance est en œuvre dans ce domaine au sein des services de la Métropole lyonnaise.

Des dossiers sont réalisés en commun entre les deux collectivités. Il s'agit notamment de tout ce qui a trait à l'open data, la mise à disposition commune des outils de gestion de travaux et des relevés cadastraux, entre autres.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

De nombreuses informations et questions circulent sur les bonnes pratiques numériques pour réduire notre empreinte énergétique. Une formation ou une sensibilisation de l'ensemble des agents permettrait d'agir dans le sens d'une plus grande sobriété.



---

# LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ

---

“ PLUS DE LA SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION ENTRE LES TERRITOIRES RURAUX ET VILLEURBANNE ”

## NOTRE VISION

Pôle urbain d'importance, Villeurbanne a conscience que son destin est lié à celui des territoires périurbains et ruraux. La théorie du ruissellement des richesses métropolitaines sur les territoires ruraux éloignés des grands centres urbains ne fonctionne que de manière très marginale. Afin de garantir la cohésion nationale, il est important de **recréer des solidarités entre territoires**. En outre, les villes présentent des besoins non satisfaits, tout comme les villes et villages ruraux ne disposent pas de certains services. Reprendre le contrôle de notre avenir c'est donc aussi tisser des relations équilibrées avec des territoires complémentaires au nôtre. C'est une condition de la transition écologique.

Pour cela, nous souhaitons mettre en place des **contrats de réciprocité** avec des communes rurales volontaires et construire des partenariats sur le long terme dans une relation gagnants - gagnants : accès à la culture, tourisme durable, accès au logement étudiant... Tissés avec des communes de la région, ces contrats seront des outils au service de la transition écologique pour un développement social et territorial permettant aux Villeurbannais et aux habitants des communes partenaires de vivre mieux et de partager un destin commun.

## NOS ACTIONS SOCLE

Au-delà des actions de promotion pour faire connaître réciproquement aux habitants les richesses des deux territoires,

**LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ DÉVELOPPE DES ACTIONS SUR PLUSIEURS REGISTRES À ÉTAYER ET COMPLÉTER EN FONCTION DES ENVIES ET BESOINS DES TERRITOIRES.**

- **Accès à la culture** : résidences et spectacles d'artistes villeurbannais et inversement.
- **Accès aux vacances** : centres de loisirs ouverts aux enfants des deux communes, centres de vacances pour des personnes en situation de précarité...
- **Accès à une production agricole de qualité** : permettre un débouché des productions agricoles locales sur le marché villeurbannais (cuisine centrale, commerces).
- **Accès au logement pour les étudiants** venant faire leurs études sur la Métropole de Lyon.



## LES INDICATEURS SUIVIS

LES INDICATEURS SPÉCIFIQUES  
SERONT DÉFINIS AVEC LES  
COLLECTIVITÉS PARTENAIRES.



### LE BUDGET

Les éléments budgétaires devront être précisés.



GRANDLYON  
la métropole

### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

La nouvelle orientation de la Métropole de Lyon privilégie également une coopération équilibrée, complémentaire et de proximité avec des territoires ruraux et périurbains.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

Ce point sera défini spécifiquement lorsque l'action aura été davantage construite courant 2022.



# L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DES ÉVÉNEMENTS

“ FAIRE DU PROGRAMME  
DE LA CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE  
UN MODÈLE DE MANIFESTATIONS DURABLES ”

## NOTRE VISION

Le territoire de Villeurbanne produit chaque année plus de 200 manifestations dans de nombreux domaines, culturel, sportif, associatif - des événements souvent gratuits fédérant une large partie des habitants.

Si l'objectif premier de ces manifestations est de développer le lien social grâce aux activités physiques, culturelles, les enjeux énergie-climat figurent rarement comme des priorités pour les organisateurs, même si certaines associations, comme l'Office Villeurbannais des Sports, ont pu être pionnières. Or, à l'aune des enjeux planétaires et des attentes des habitants, les organisateurs doivent se saisir de ces enjeux.

En créant une **délégation politique spécifique à l'éco-responsabilité des manifestations** culturelles, la Ville de Villeurbanne souhaite à la fois transformer ses pratiques mais également accompagner les acteurs du territoire.

**Être première capitale française de la culture oblige d'autant plus à travailler la durabilité des manifestations** qui verront le jour en 2022. À Villeurbanne, les acteurs culturels ont par

exemple exprimé leur intérêt pour mettre en place de nouvelles façons de créer, plus soucieuses de l'environnement, mais 52 % des sondés ne s'estiment pas formés à ces questions.

Dans le secteur de la culture, la crainte d'une approche environmentaliste qui restreindrait la création reste forte. Toutefois les postes les plus impactants, d'un point de vue environnemental, ne sont pas ceux relevant de la création d'une œuvre de l'esprit mais bien sa réalisation, création de costumes, décors, transports d'artistes, technique, alimentation...

Des actions ciblées sur ces sujets devront être conduites par les organisateurs. Deux chantiers dépassent le seul territoire villeurbannais et nécessitent une réponse plus complexe et diversifiée : **l'immobilisation des matériels et l'énergie**. Une réflexion de fond à l'occasion de journées professionnelles est à mener. Le projet de la recyclerie culturelle mise en place par la Métropole de Lyon constitue une première brique de réponse.

## NOS ACTIONS SOCLE

### ÉLABORER UN VADE-MECUM SPÉCIFIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE

À destination des services municipaux, des partenaires et des artistes, ce guide permettra d'outiller à terme l'ensemble des acteurs du territoire sur les différents sujets clés de l'éco-responsabilité des manifestations. Ce référentiel sera à la fois un guide méthodologique, mais aussi un annuaire référençant des acteurs économiques, du secteur de l'économie sociale et solidaire, engagés dans ces démarches, en capacité de fournir un service. Ce référentiel inclura les dimensions sociales et environnementales :

- Le transport des artistes et des œuvres,
- Les repas et boissons,
- La logistique,
- Les déchets,
- Le merchandising...

### ORGANISER DES JOURNÉES DE FORMATION ET DE RÉSEAUX.

### ÉLABORER UN PLAN GUIDE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, en particulier pour aller vers « un CCVA zéro déchet ».

### METTRE EN PLACE UNE BONIFICATION / ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES POUR DES MANIFESTATIONS RESPONSABLES.



+ 200  
ÉVÉNEMENTS  
PAR AN

## LES INDICATEURS SUIVIS

### **NOMBRE DE MANIFESTATIONS ENGAGÉES DANS DES DÉMARCHES ÉCO-RESPONSABLES**

Cet indicateur commencera à être suivi  
dès la mise en œuvre de la charte.

Adaptation de l'indicateur 54  
du label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE de l'Ademe :  
nombre de manifestations/actions sur le climat, l'air et l'énergie.



### LE BUDGET

L'éco-responsabilité des manifestations est désormais intégrée dans le budget de l'organisation événementielle.

Accompagnement dans le cadre des subventions d'investissements dans le cadre du renouvellement du parc matériel, au regard du cycle de vie de ces équipements pour favoriser par ce biais des acquisitions plus vertueuses (par exemple du point de vue énergétique).



### LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Depuis peu La Métropole de Lyon a fait appel, au sein de sa direction culture, à une chargée de mission sur les enjeux environnementaux et d'égalité Femmes-Hommes. Elle a lancé en 2020 une étude de besoins et de faisabilité d'une recyclerie pour les acteurs culturels.

Les nouvelles relations avec la Métropole ont permis à la Ville de participer à un groupe de travail sur les enjeux environnementaux.

La recyclerie culturelle est pilotée par la Métropole.



### QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ?

Dans le cadre du plan de formation, une sensibilisation des agents à l'éco-responsabilité des événements est inscrite.

VILLEURBANNE  
2022  
CAPITALE  
FRANÇAISE  
DE  
LA CULTURE



© Ville de Villeurbanne  
Création et illustrations : Cyril Rollet et Sylvain Dartois  
Mise en pages : Tandem Conseil - Isabelle Michel  
Photos : Gilles Michallet  
Coordination éditoriale : Thomas Lalire - Laurence Perez

villeurbanne